

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, mai 1957 — 42^e année — Paraît chaque mois

5

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1956

Bien que les statuts prescrivent aux Caisses affiliées l'obligation d'effectuer leurs travaux de clôture de façon à pouvoir livrer leur bilan à l'Union pour le 1^{er} mars au plus tard, il est permis d'admirer et de relever la discipline observée, une fois de plus, dans ce domaine. En effet, le 8 mars, sur plus de 1000 Caisses, trois bilans seulement manquaient à l'appel, le dernier arrivant le 11. Le 15 mars, le chef du dicastère de la statistique était en mesure de fournir les résultats globaux à la direction de l'Union qui pouvait les présenter le 20 au Conseil d'administration.

Le concours de l'Union pour terminer le bouclage à la date prescrite n'a été sollicité qu'en de rares cas et pour cause de maladie, de décès, d'aide à un caissier nouvellement installé avec charge d'établir son premier bilan. Cette heureuse constatation fournit la preuve éclatante de l'esprit de collaboration et de ponctualité qui anime nos mutualités de crédit. Elle a grandement facilité l'énorme travail de dépouillement et d'enregistrement pour l'établissement d'une statistique générale qui s'avère toujours plus volumineuse.

L'activité de fondation qui s'est manifestée au cours du dernier exercice peut être qualifiée de satisfaisante. En effet, 17 nouvelles institutions ont été mises en service durant l'année écoulée, portant ainsi l'effectif des Caisses affiliées au 31 décembre dernier à 1024. Comparativement à l'exer-

cice précédent, le nombre de Caisses fondées en 1956 est légèrement supérieur. Face à la politique actuelle de centralisation opérée par les banques, cette heureuse constatation prend une importance toute particulière.

A fin 1956, ces 1024 Caisses comptaient 114 187 sociétaires, chiffre en augmentation de 3 147 sur l'année précédente. Cette progression, bien que légèrement inférieure à celle de 1955, demeure malgré tout très réjouissante. Les nouvelles Caisses participent à raison de 400 membres à l'accroissement général, ce qui révèle du même coup l'élargissement notoire enregistré par les anciennes institutions. Chez ces dernières, un amoindrissement des effectifs n'est révélé d'une façon générale que par celles qui ont envisagé la révision complète de leur registre des membres. Dans l'ensemble, la progression du cercle des coopérateurs est des plus encourageantes.

L'évolution de la somme des bilans, autrement dit des fonds confiés, revêt toujours un intérêt primordial. Tandis qu'en 1955, l'augmentation des bilans se chiffrait à 101,5 millions de francs, la progression dans ce domaine a atteint, en 1956, la somme de 108 millions, ce qui fait ressortir pour l'ensemble des Caisses une somme de bilan arrivant au seuil du milliard et demi; elle s'élève exactement à 1 494,5 millions. Certes, il sied de relever que ce chiffre est quelque peu flatté par les 20 millions de crédits consentis aux Caisses par l'Union suisse. Au

Fête des Mères

POUR TOI!

*Le papillon qui vole au bois,
maman, c'est pour toi!*

*L'eau qui babille en tapinois,
maman, c'est pour toi!*

*La primevère au frais minois,
maman, c'est pour toi!*

*Le pinson chantant sur le toit,
maman, c'est pour toi!*

*Et mon cœur plein de doux émoi,
maman, c'est pour toi!*

SI JE POUVAIS!

*Si je pouvais :
broder toute la prairie
avec des herbes fleuries,
compter les cailloux des plages,
polir tous les coquillages!*

*Si je pouvais :
bâtir une maison de roses,
pleine des plus belles choses,
apprivoiser l'hirondelle,
coudre robe d'étincelles!*

*Dis, maman, si je pouvais
faire tout cela moi-même,
est-ce que ce serait assez
pour te montrer que je t'aime?*

JE N'AI RIEN...

*Je n'ai rien à moi
que mes petits bras,
que ma bouche et que ces fleurs,
et rien que mon cœur.*

*Voici mes bras pour te serrer,
et ma bouche pour t'embrasser,
voici des fleurs pour t'égayer,
et voici mon cœur pour t'aimer!*

Simone Cuendet.

Le Congrès Raiffeisen suisse

5-6 mai 1957

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Berne, le 54^e Congrès Raiffeisen suisse, en présence de plus de 1600 délégués accourus de toutes les régions du pays.

Le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » donnera un compte rendu complet de cette importante manifestation nationale.

surplus, un peu plus de 5 millions reposent sur les fonds propres, ce qui traduit une augmentation des dépôts du public d'environ 83 millions. La progression dans ce secteur affiche donc aussi un léger recul comparativement à celle de 1955.

Les bilans des Caisses Raiffeisen démontrent également de ce fait que l'alimentation du capital épargne a été caractérisée en 1956 par un léger fléchissement. Ce fait est d'ailleurs relevé par la plupart des rapports annuels que les banques viennent de publier sur l'exercice 1956. Nous nous empressons toutefois de préciser que, dans ce domaine, nos institutions font bonne figure. Il semble pourtant que la raréfaction générale des disponibilités et la tension enregistrée sur le marché de l'argent n'aient pas épargné nos Caisses de leurs répercussions. Dans bien des milieux, le train de vie s'est avéré plus élevé. Par ailleurs, la recrudescence d'activité manifestée par l'épargne collective sous forme d'assurances diverses ne doit pas être étrangère non plus à cet état de choses.

Participent à l'augmentation des bilans :

en millions de fr.

les crédits nouvellement accordés par	
la Caisse centrale pour	20,4
les comptes courants créanciers pour	7,1
les dépôts d'épargne pour	59,0
les comptes de dépôts pour	2,8
les placements obligataires pour . .	12,9
les divers passifs transitoires pour .	0,9
les fonds propres pour	5,1
Total	108,2

L'élargissement sensible de ces différents secteurs mérite d'être signalé et confirme une fois de plus la confiance grandissante dont jouissent nos Caisses.

Comparativement à l'évolution de l'année précédente, les *dépôts d'épargne*, dont l'augmentation demeure des plus appréciables, ne se sont cependant pas accrues dans une même proportion. En 1955, la progression était de 74 millions, alors qu'elle atteint cette année 59 millions. Il est clair, dans ce domaine, que les conditions plus favorables offertes en 1956 en faveur des obligations n'ont pas manqué d'inciter certains déposants à s'intéresser davantage à ce genre de placement, ce que confirme d'ailleurs l'élargissement de ce secteur de 13 millions contre 6 millions en 1955.

L'accroissement des autres compartiments du passif revêt pour ainsi dire une importance secondaire, ce qui nous autorise à ne pas les commenter spécialement. Nous nous limitons à relever l'avance de 3 millions enregistrée par les comptes de dépôts provenant en majeure partie des Caisses tessinoises dont la plupart, pour des motifs connus, n'émettent pas de carnets d'épargne.

Le nombre des carnets en circulation s'est élargi à nouveau de plus de 17 000 unités, ce qui porte l'effectif total aux portes du demi-million. En d'autres termes, le 10 % de la population suisse détient un carnet d'épargne émis par nos institutions.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever à maintes reprises, les Caisses Raiffeisen se sont toujours efforcées d'accorder à leurs déposants des *conditions favorables d'intérêt* afin de les faire profiter des fruits de la coopération et de l'avantage des réserves accumulées. La tension qui s'est caractérisée au cours de l'exercice écoulé sur le marché de l'argent par la lente mais continue augmentation des taux n'a pas eu de conséquences directes sur la politique appliquée dans ce domaine par les Caisses Raiffeisen. D'une façon générale, nos institutions n'ont pas été de ce fait mises en demeure d'envisager une hausse des taux.

A fin 1956, le capital-épargne bénéficiait des conditions suivantes :

42 millions à 2 1/4 %
736 millions à 2 1/2 %
160 millions à 2 3/4 % et plus.

L'intérêt moyen des dépôts d'épargne s'établit donc à 2,53 % alors qu'à fin 1956, pour 12 banques cantonales, la statistique établie par la Banque nationale suisse fait ressortir un taux moyen de 2,33 %. Sur la base de ce qui précède, nos Caisses bonifient donc près d'un quart pour cent de plus que les banques cantonales, ce qui représente annuellement un avantage matériel excédant 2 millions de francs.

Jetons un coup d'œil maintenant sur les actifs, autrement dit sur l'utilisation des fonds confiés. En corrélation avec l'augmentation des besoins de crédit, les différents secteurs appropriés se sont fortement élargis, à savoir :

	millions
les crédits en compte courant de	101 à 112
les prêts à terme gagés de	58 à 65
les avances aux communes de	77 à 87
les prêts hypothécaires de	894 à 975

Ce tableau nous permet donc de constater que les *prêts et crédits* nouvellement consentis totalisent environ 109 millions, chiffre quelque peu supérieur à la progression des dépôts. Pour la différence, nos Caisses ont donc été contraintes de faire appel dans une certaine mesure à leur liquidité qui, de ce fait, s'est légèrement amenuisée. Par rapport à l'année 1955, les avoirs des Caisses à vue et à terme à l'Union sont d'environ 3 millions inférieurs.

Dans le domaine des actifs également, nos Caisses ont poursuivi leurs efforts visant à appliquer des conditions intéressantes à leurs débiteurs. Sur les 975 millions de prêts hypothécaires consentis, 26 millions seule-

ment sont passibles d'un intérêt supérieur à 3 1/2 %, tandis que tout le reste, autrement dit plus de 97 % des engagements, paient 3 1/2 %. Voilà bien une constatation qui mérite aussi d'être signalée.

A ce chapitre, relevons également que le nombre des avances accordées sur *engagement de bétail* s'est enrichi de 40 positions et que le volume des prêts de cette nature, en augmentation de 420 000 francs, a passé de la sorte de 3,32 à 3,45 millions. C'est la première fois que ce secteur de l'actif enregistre une pareille progression qui n'est certes pas étrangère au résultat plutôt déficitaire des récoltes de 1956.

Le poste des *actifs transitoires* qui figure au bilan global par 14,6 millions se répartit comme suit :

en millions de fr.

10,6	intérêts courus des débiteurs
3,7	intérêts impayés des débiteurs,
0,26	mobilier,
0,01	frais de fondation à amortir
	(43 Caisses).

Eu égard à l'augmentation notoire des prêts, il est compréhensible que le bilan fasse ressortir un montant plus élevé d'intérêts courus qu'en 1955. Pour les mêmes motifs, on pouvait s'attendre également à un certain accroissement des impayés. Nous devons cependant constater qu'en 1956 les arriérés affichent une augmentation de 474 000 francs, ce qui porte le volume total des intérêts dus au 31 décembre 1956 à 3,7 millions de francs. Cet état de choses ne provient donc pas uniquement de l'élargissement du volume des prêts. On est obligé de reconnaître, ici ou là, que la discipline de paiement s'est quelque peu relâchée.

Proportionnellement à l'augmentation des différents compartiments de l'actif, celle affichée par le poste « *immeubles* » s'avère assez conséquente. Elle passe en effet de 3,8 à 4,6 millions. Certes, le nombre des Caisses possédant un immeuble à leur propre usage s'est accru de 3 et s'élève désormais à 60. Par ailleurs, la construction onéreuse des nouveaux bâtiments abritant les Caisses de Mels, Wil et Fislisbach a contribué dans une large mesure à l'élévation constatée, bien que, sur l'ensemble, ce poste ait été réduit par un amortissement global de 128 000 francs. D'autre part, nous pouvons nous attendre, dans les années à venir, à une nouvelle augmentation de ce chapitre, vu qu'à maints endroits la construction de nouveaux locaux a déjà été décidée.

Le poste « *autres immeubles* » présente également un chiffre supérieur à celui reporté au dernier bilan. Cette position comprend nouvellement la Caisse de Berg avec 34 000 francs. Il va sans dire que nous mettons tout en œuvre pour essayer d'éliminer ces « *corps étrangers* » et regrettons une fois

de plus que la Caisse fribourgeoise d'Ueberstorf ne se soit pas encore décidée à vendre l'immeuble qu'elle stipule au bilan pour 112 000 francs.

Un rapide examen du compte de *profits et pertes* nous permet de constater la progression compréhensible des produits et des charges, conséquences directes de l'élargissement massif des actifs et passifs. Il sied de relever en outre l'augmentation de 300 000 francs affichée par le secteur des impôts qui se chiffre de la sorte à 1 357 000 francs. Cette évolution s'explique certainement par le fait que plusieurs Caisses se sont acquittées pour les deux ans de l'impôt de défense nationale.

Le poste « amortissements » est demeuré, à 2 000 francs près, analogue à celui de l'exercice précédent. Les 288 000 francs qui figurent au bilan se répartissent comme suit:

Francs	
128 000.	amortissements sur immeubles, comme relevé ci-avant,
6 000.	amortissements en corrélation avec des cas antérieurs de malversations,
3 000.	amortissements sur titres,
151 000.	amortissements sur mobilier.

Cette année à nouveau, des *pertes* proprement dites sur débiteurs ou par amortissements de prêts et crédits ne sont pas signalées. Le fait que les Caisses Raiffeisen suisses, gérant un milliard et demi d'actifs, n'ont enregistré aucun dommage dans le secteur des crédits, mérite une fois de plus d'être souligné. Cette heureuse constatation traduit, d'une part, la qualité des actifs en présence et, d'autre part, le bien-fondé de la politique de crédit appliquée. Elle met en honneur finalement la parfaite gérance des caissiers.

Le *bénéfice* réalisé en 1956 s'élève pour l'ensemble des institutions à 4 835 000 fr.

L'excédent d'exploitation est donc de trois cent quarante-six mille francs supérieur à celui de l'exercice précédent, progression qui a suivi le rythme du bilan. De la sorte, les réserves comme le capital social correspondent parfaitement à l'évolution générale.

Les réserves officielles sont stipulées au bilan par 66,2 millions, tandis que les parts sociales y figurent pour 11,5 millions, ce qui fait un total de 77,7 millions, chiffre supérieur de plus de 5 millions à celui de 1955. Il ressort donc que la proportion des *fonds propres* est restée des plus satisfaisantes, comparativement à l'augmentation de plus de 100 millions de la somme des bilans. Elle s'élève à 5,4% pour les fonds propres effectifs et à 5,8% si l'on tient compte de l'obligation éventuelle des membres d'effectuer des versements supplémentaires, disposition calculée à raison de 50 francs par membre.

Relevons à titre de conclusion que le *chiffre d'affaires* réalisé par l'ensemble des Caisses accuse une augmentation de 163 millions, ce qui lui permet de franchir le cap des 3 milliards (exactement 3,154 milliards de francs).

L'année qui vient de s'achever a non seulement assuré l'évolution matérielle du mouvement, elle a contribué également dans une large mesure au renforcement de notre contribution sur le plan social et éthique par le nombre incalculable des services rendus par nos institutions aux populations rurales. Leur but : « Développer l'épargne et le crédit populaires selon les principes chrétiens, promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de leurs sociétaires et de leurs familles, en un mot servir la communauté villageoise » est poursuivi sans relâche et des progrès concrets viennent d'être réalisés une fois de plus.

Tiré du rapport de M. le directeur Egger au Conseil d'administration.

Marché de l'argent

L'an dernier, l'espoir d'une coexistence pacifique des Etats et des peuples, nourri par une propagande lénifiante, s'est trouvé fortement ébranlé. Les problèmes essentiels de la politique internationale ont brutalement révélé leur acuité. Nous avons dû constater avec effroi qu'aujourd'hui encore la violence et la guerre demeurent la raison dernière de la grande politique. Cette constatation est le résultat le plus consternant des deux guerres mondiales. Ses conséquences se manifestent dans l'accumulation croissante de nouveaux foyers de conflits, de nouveaux points névralgiques, de nouvelles injustices, de sorte qu'on peut se demander tout simplement si de ce jeu obscur des for-

ces politiques pourra sortir finalement une solution pacifique.

Une telle situation politique aussi tendue ne saurait manquer d'influer fortement à la longue sur la situation économique. La course aux armements et l'accroissement des stocks provoqué par la crainte de troubles s'ajoutent au surinvestissement dans l'industrie et dans le bâtiment, aux besoins de matériaux de construction et de biens de consommation, à la forte demande de biens d'équipement et de machines pour la modernisation des entreprises industrielles.

Il s'ensuit une forte tension dans l'économie suisse. Les entrées de commandes dans les principales industries excèdent le volume

des livraisons. Tout au long de l'année 1956, le marché de l'argent a connu un resserrement caractéristique qui n'a fait que se raidir sans cesse. Malgré la haute conjoncture, ou plutôt à cause de la haute conjoncture, on manque d'argent, les banques sont à bout de disponibilités.

L'épargne n'a pu suivre le mouvement ascensionnel des besoins de crédit. La formation de capitaux ne peut plus aller de pair avec les besoins intérieurs d'investissements. Bien que la formation de capitaux se soit maintenue à un niveau élevé, il ne faut pas oublier que, comparativement à l'augmentation du revenu national, l'épargne, au sens large du mot, a diminué. Or, l'épargne est nécessaire à la stabilisation et au sain développement de l'économie.

A ce propos, on ne saurait passer sous silence le fait que l'épargne collective ou forcée perçue par l'AVS, les caisses de pension et les sociétés d'assurance considérablement la volonté de l'épargne individuelle. Actuellement, les sommes payées en primes et contributions à ces institutions publiques ou privées peuvent être évaluées à près de 2 milliards (1,8 milliard, dit M. Fritz Richner, président du Conseil d'administration de l'Union de banques suisses) contre 1/2 milliard environ les années qui ont précédé immédiatement la deuxième guerre mondiale. En « automatisant » de plus en plus l'épargne, on détruit malheureusement les valeurs morales qui forment la personnalité. Toujours est-il qu'il a manqué 1/2 milliard de francs à l'épargne suisse en 1956, c'est-à-dire que les besoins de crédit ont absorbé 500 millions de plus, que les banques ont dû trouver en dehors de l'épargne, par appel au Fonds de l'AVS et aux centrales de lettres de gage.

La situation était même très tendue vers la fin de l'année, dans certaines banques locales ou régionales notamment, quand la Banque nationale, de concert avec les autorités fédérales, s'est vue dans la nécessité de libérer provisoirement la moitié des avoirs minima bloqués chez elle par les banques. C'est ainsi que 184 millions de francs sont rentrés sur le marché, auxquels s'ajoutent les 300 millions provenant, dans le même but, du remboursement de dettes par la Confédération.

Ces disponibilités ont heureusement allégé quelque peu le marché ; mais le resserrement n'en subsiste pas moins. Nous n'en voulons pour preuve que l'appel de partout aux fonds du public par le lancement d'emprunts par les banques régionales, les banques cantonales ou de crédit foncier, par les entreprises hydro-électriques et industrielles, etc... En 1956, ce n'est pas moins d'un milliard d'argent frais qui a été ainsi prélevé en Suisse par les emprunts publics (dont 285 millions en faveur de l'étranger).

Ce phénomène du resserrement sur le marché de l'argent a été également ressenti dans le mouvement Raiffeisen. L'afflux d'argent frais a trouvé une utilisation immédiate et n'a même pas suffi, puisque les besoins de crédit ont aussi été supérieurs aux nouveaux dépôts. En maints endroits, il a fallu même disposer des réserves de liquidité. Cet état de choses s'illustre par le fait que les avoirs des Caisses affiliées à la Caisse centrale marquent un recul de 2 millions en 1956, et plus encore par le fait que les crédits consentis par la Caisse centrale aux Caisses affiliées ont augmenté de 20 millions. C'est dire que, pour l'ensemble des Caisses, il a manqué 22 millions pour pouvoir répondre aux crédits effectivement accordés. C'est dire encore que la liquidité des Caisses a diminué de ce montant de 22 millions. C'est dire enfin qu'à l'augmentation globale des bilans des Caisses affiliées il faut déduire ces 22 millions pour chiffrer l'augmentation effective des fonds confiés. Et, comme cette augmentation atteint le chiffre record de 108 millions en 1956, il s'ensuit que les Caisses n'ont en réalité reçu que 86 millions de nouveaux fonds confiés, montant de 10 millions environ inférieur à celui de l'année précédente.

Ces constatations font ressortir l'utilité de la Caisse centrale en pareille circonstance pour garantir l'autonomie du mouvement. Sa solide structure lui permet de trouver la solution à tous les problèmes qui dépendent de la situation économique et financière de l'heure.

Consciente de sa tâche et se conformant aux directives des autorités supérieures du pays (Conseil fédéral et direction de la BNS), la Caisse centrale a dû freiner considérablement les demandes de crédits des Caisses affiliées. Répondant strictement à sa mission statutaire, elle a satisfait, dans la totalité, les demandes de crédits couverts par des dépôts à terme ; elle a répondu à toutes les demandes devant servir à des retraits de fonds ; elle s'est efforcée enfin de satisfaire les Caisses faisant appel à ses services pour l'octroi de petits prêts et de crédits d'exploitation. En revanche, c'est le double ou au moins 20 millions qu'il lui aurait fallu distribuer en plus si elle avait dû répondre à toutes les demandes de gros crédits en blanc, donc non couverts par des avoirs à terme. Elle a fait connaître la situation et donné les directives utiles aux Caisses par ses circulaires de juin 56 et janvier 57. La direction de la Caisse centrale s'est plu à déclarer qu'elle avait rencontré, de la part des Caisses romandes en particulier, un louable esprit de compréhension.

Le besoin de capitaux qui caractérise la situation se manifeste par la chasse à l'argent dont la conséquence inévitable se traduit par la hausse sensible des taux créan-

ciers, spécialement des dépôts à terme. Les bons de caisse à 3 1/2 %, là où les besoins de liquidité se font sentir avec acuité, sont devenus courants. On enregistre même des appels de fonds à 3 3/4 %. Les derniers emprunts publics à 3 1/4 % sont restés sur les bras du syndicat des banques. Les banques cantonales même les lancent actuellement à 3 1/2 % et les entreprises hydroélectriques à 3 3/4 %, sans pourtant pouvoir en assurer le plein succès.

Les Caisses Raiffeisen ne doivent pas participer à cette course aux taux créanciers maxima dont la conséquence inéluctable serait la hausse des taux débiteurs, du taux hypothécaire de premier rang en particulier, ce qu'elles doivent s'efforcer d'éviter. Pourtant, hélas, l'évolution du marché des capitaux ne peut être à sens unique et si les prêteurs entendent exiger un taux plus élevé des fonds qu'ils mettent à disposition de l'économie, il devient, par une inexorable logique, tout aussi normal que les emprunteurs consentent aux conditions nouvelles imposées par les circonstances.

Le resserrement de la marge de gain ne manque pas de provoquer une charge qui pèsera sur le résultat d'exploitation (bénéfices amenuisés). Si elle ne s'accroît pas plus, elle restera supportable et l'on pourra garantir le maintien du taux hypothécaire à 3 1/2 %. Mais tout est là, sinon c'est la grande inconnue.

La condition primordiale permettant aux Caisses Raiffeisen le maintien du taux hypothécaire de premier rang à 3 1/2 %, c'est le maintien parallèle du taux actuel de l'épargne. Nous basons notre assertion sur la constatation suivante : les fonds confiés aux Caisses sont constitués en moyenne au 60 % par l'épargne, au 20 % par des dépôts à vue et au 20 % par des obligations à terme. Seul ce dernier 20 % en obligations

doit supporter une hausse du taux. Et les obligations non échues ne pèsent encore pas dans la balance. Ce n'est en définitive qu'environ la moitié de ces titres, soit le 10 % des fonds confiés, qui coûtent 1/4 ou 1/2 % de plus. Cette charge reste supportable.

Les Caisses Raiffeisen s'en tiendront donc aux taux créanciers suivants :

3 1/4 % pour les obligations à 5 ans de terme (3 1/2 % là où la concurrence l'oblige pour parer au manque de disponibilités),

2 1/2 % en épargne,

1—1 1/2 % en compte à vue.

De la sorte, il sera possible d'assurer le maintien des taux débiteurs :

3 1/2 % en premier rang hypothécaire, 3 3/4—4 % en second rang avec garantie complémentaire ou contre nantissement,

4—4 1/4 % contre cautionnement,

3 1/2 % (éventuellement 3 3/4 %) pour les avances aux corporations de droit public.

Pour compenser le manque à gagner provenant de la hausse du taux des obligations, il y aurait lieu de hausser quelque peu le taux des prêts et crédits qui ne sont pas de premier rang. Il est cependant presque certain que cette mesure pourra être évitée.

En travaillant au maintien du taux de base de 3 1/2 % pour les prêts hypothécaires, les Caisses Raiffeisen collaborent à la stabilisation d'un élément naturel et prépondérant de l'équilibre de notre économie, elles défendent les intérêts des populations rurales, elles secondent les efforts des autorités supérieures du pays.

Fx.

Propos du vieux moraliste

Le pape Pie XII et les classes moyennes

Pour celui qui observe ce qui se passe autour de lui, qui écoute, qui lit, il ne peut y avoir de doute : un monde nouveau s'élabore dans la douleur. Les uns cherchent à retarder son avènement, les autres, au contraire, l'appellent de tous leurs vœux. On oppose sans cesse le libéralisme au communisme, le prolétariat au capitalisme. Dans cette vaste mêlée sociale et économique, il a été fort peu question jusqu'à présent d'un élément important : la classe moyenne, cette classe qui n'est ni capitaliste, ni prolétaire, qui constitue un milieu économique situé entre les limites de la richesse et celles du salariat, cette classe moyenne dont on a dit

avec raison qu'elle est « la patrie des hommes libres et l'armature du pays ». La raison de l'oubli dans lequel on tient cette classe est simple. Le capitaliste, chacun s'en fait une image claire. Le prolétaire, chacun sait ce qu'il est. Tandis que la classe moyenne, c'est aussi bien le paysan, le propriétaire de son domaine et qui en vit honnêtement, que l'ouvrier, le salarié qui possède sa petite maison, son jardin et quelques économies. La classe moyenne, c'est même ce couple appauvri par les coups du sort, mais qui sauve les apparences et conserve les signes extérieurs de l'aisance. C'est encore le détalant, l'artisan, le petit industriel, l'avo-

cat, le médecin, l'architecte, le contremaître, le membre du corps enseignant, l'employé qui a des responsabilités dans l'entreprise, le fonctionnaire, le fondé de pouvoir, le directeur, tous ceux qui, en un mot, grâce à leur revenu ou à leur salaire, peuvent mener une vie aisée, à l'abri du besoin, mais loin de la richesse.

Le pape Pie XII, dans l'audience accordée le 29 octobre dernier aux membres du « Congrès de l'Institut international des classes moyennes », qui a son centre à Bruxelles, a prononcé en français une allocution qu'on a définie « la Charte des classes moyennes ». Cet Institut, fondé en 1903 et qui, chaque année, tient son assemblée générale, se propose de jouer, pour les catégories qui l'intéressent, le rôle que joue, pour la classe ouvrière, le Bureau International du Travail : être un centre de recherches, d'études et d'orientation. Les thèses exposées par le pape peuvent se ramener aux suivantes :

1. Trop souvent les classes moyennes sont laissées de côté.
2. Elles sont soumises à une fiscalité excessive.
3. Elles sont pourtant un élément de modération et d'équilibre.
4. Elles ont le sens de la prévoyance et du travail.
5. Elles ont un sens élevé du Bien commun.
6. Elles sont un facteur de santé morale.

1. Après avoir rappelé « la nombreuse et importante fraction de l'humanité formée par les classes moyennes », le pape continue : « Le développement du grand capitalisme d'une part, et du salariat d'autre part, ont provoqué un ensemble de réglementations et d'institutions qui laissent trop souvent de côté une partie essentielle des citoyens de chaque pays, ceux qui, en général, participent à la production par leur travail et leurs capitaux personnels : les artisans, les commerçants autonomes, les petits et moyens industriels, la majorité des agriculteurs, les professions libérales, certaines catégories de fonctionnaires et de cadres, la plupart des rentiers. »

2. Une vaste enquête menée par l'Institut a révélé un point inquiétant dans les conditions actuelles des classes moyennes, en maints pays : une fiscalité excessive. « Vous êtes, a continué le pape, préoccupés particulièrement par les conséquences des mesures fiscales appliquées tant aux petites et moyennes entreprises qu'aux artisans, aux cadres, aux professions libérales ».

3. Marquant ensuite la place que les classes moyennes doivent tenir dans une cité bien ordonnée, Pie XII s'exprima en ces termes : « La situation intermédiaire que

vous occupez, la place numérique considérable que vous tenez dans la population, les vertus propres à vos milieux font de vous un élément de modération et d'équilibre, qui risque d'être étouffé si les charges dont il est grevé dépassent ses ressources réelles. »

4. « La part de responsabilité personnelle que vous avez normalement dans vos activités, l'échelle le plus souvent familiale de vos entreprises, entretiennent et développent chez vous un sens du travail bien fait, de l'épargne et de la prévoyance, heureux fruit de l'autonomie relative, dont vous considérez à juste titre qu'elle fait partie essentielle de votre condition sociale. On a constaté que les pays où les classes moyennes étaient réduites ou trop faibles, se trouvaient exposés aux excès politiques les plus graves et les plus violents. Vous êtes traditionnellement en faveur de la stabilité et des arbitrages basés sur la justice distributive. »

5. « Ayez à cœur de remplir le rôle social qui vous caractérise avec un sens élevé du Bien général. C'est aux Instituts nationaux et internationaux qu'il appartient de dégager, à partir de données aussi vastes que possible, la part de liberté et la part de servitudes légitimes, qu'il convient respectivement d'accorder et d'imposer dans chaque pays, pour qu'un équilibre national et international se trouve paisiblement assuré. »

6. Après avoir ainsi marqué la mission économique, sociale et politique des classes moyennes, le pape termine en soulignant leur rôle moral dans la nation. « Vous de-

vez, affirme-t-il, être aussi un facteur de santé morale, car vous avez, avec l'amour de la juste liberté, une haute idée de la dignité personnelle et du respect d'autrui, sans lesquels la vie sociale tourne à la lutte des passions égoïstes et aveugles. Puissiez-vous guider vos réflexions et vos démarches d'après les maximes de la sagesse enseignée par l'Evangile. L'heureux équilibre de la société n'a-t-il pas son fondement le plus solide dans un ordre moral qui s'inspire non pas d'une logique froide et calculatrice, soucieuse avant tout d'une répartition équitable des biens matériels, mais de la justice et de la charité généreuse, à l'exemple du Christ, c'est-à-dire de l'amour désintéressé. Celui-ci comporte l'oubli de soi, le renoncement et le sacrifice, et voit dans cette route austère, mais tracée par Dieu Lui-même, l'unique moyen de faire régner, autant qu'il est possible en ce monde, plus de fraternité et de joie... »

Trois Etats subventionnent actuellement l'Institut international des classes moyennes : la Belgique, la France et le Luxembourg. L'Allemagne a promis son aide, et on a de bonnes raisons d'espérer une contribution des Pays-Bas et de l'Italie.

Sur ce sujet une chose essentielle est à retenir, c'est que la classe moyenne n'est pas seulement formée de ceux qui exercent une occupation indépendante, mais aussi de tous ceux qui ont la possibilité de vivre dignement, aussi bien moralement que matériellement, et qui ont un idéal de vie fait de sobriété, d'économie et d'honorabilité.

Cette classe est, de loin, la plus forte dans notre pays, où le vrai prolétariat est très rare, et où les grands capitalistes ne le sont pas moins.

A. M.

Le crédit de construction

(Suite du N° 3 de mars)

En considération du resserrement intervenu sur le marché de l'argent, il n'est peut-être pas inutile de mettre en garde les dirigeants sur la prudence avec laquelle ils doivent accueillir les demandes d'ouverture de tels crédits en regard des disponibilités de la Caisse. La mission primordiale de celle-ci reste toujours l'octroi de petits prêts et de crédits d'exploitation. Elle ne doit s'engager dans les grandes affaires hypothécaires que lorsqu'elle en a les moyens. Elle évitera surtout d'immobiliser toutes ses disponibilités en un seul ou plusieurs crédits de construction qui l'empêcheraient, par la suite, de remplir sa tâche envers les petits emprunteurs. Elle ne s'engagera jamais si elle n'a pas les fonds nécessaires disponibles.

Elle ne se fiera jamais à des promesses de dépôts ou à des espoirs qui pourraient ne pas se réaliser et qui pourraient la jeter dans une situation sans issue. Si le recours à la Caisse centrale pour un crédit spécial devait s'avérer nécessaire, aucune promesse ne devrait être faite avant l'octroi formel du crédit. On se méfiera tout spécialement des solliciteurs non raiffeisenistes qui ne s'approchent de la Caisse que parce qu'ils ont échoué ailleurs ou parce qu'ils cherchent des conditions plus favorables. Le crédit de construction doit rester un à-côté des opérations ordinaires de la Caisse ; il ne doit jamais être érigé en principe. C'est l'opération occasionnelle qui permet le placement avantageux d'un trop-plein de liquidité.

Dans cet ordre d'idées, nous rendons encore attentifs les responsables à ne jamais ouvrir un crédit de construction dans la pensée de n'en point accorder la consolidation en prêt à terme. Si cette pratique a été en usage autrefois, elle ne se réalise plus aujourd'hui. Celui qui ouvre le crédit doit être à même de conserver l'emprunt total consolidé. Les banques se refusent à reprendre une telle hypothèque si elles n'ont pas eu l'occasion de servir le crédit initial. Le refus de consolider le crédit de construction peut conduire à une situation délicate, souvent sans solution.

Des cas spéciaux se présentent lorsque des entreprises industrielles s'intéressent aux crédits de construction sollicités par leurs ouvriers ou employés. Ils doivent être traités par la Caisse avec la même prudence et dans un bon esprit de compréhension avec la direction de l'entreprise intéressée. Nous en signalons deux résultant de notre expérience.

Ici, l'usine offre son cautionnement pour le second rang hypothécaire. Bien sûr qu'il y a lieu de l'accepter. Cependant, il est très difficile d'en apprécier la valeur. Une entreprise prospère aujourd'hui le sera-t-elle encore demain ? Il est donc de toute nécessité d'exiger au moins une seconde caution personnelle et solvable, conformément au règlement. C'est une question de principe qui ne doit souffrir aucune exception. On a prétendu quelque part que la direction de l'entreprise se froisserait en apprenant que son cautionnement n'est pas jugé suffisant. Non, ce serait de mauvais augure car quiconque prend des responsabilités aime bien les voir partagées. Et d'ailleurs, depuis quand le bailleur de fonds s'en laisserait-il imposer par le solliciteur ou par un tiers quelconque ?

Là, l'entreprise industrielle accorde le premier rang hypothécaire, par exemple en guise de placement du fonds de la caisse de retraite de son personnel. Elle en fixe elle-même le montant. La Caisse n'est sollicitée que pour le supplément utile en second rang. Sa responsabilité reste entière quant à l'étude du plan de financement et quant à la surveillance de l'usage des fonds. Elle doit par conséquent surveiller l'emploi du montant versé par l'entreprise pour ne pas se trouver devant un bâtiment non achevé et un crédit épuisé. Une collaboration étroite doit donc se manifester entre les deux bailleurs de fonds. La surveillance de l'usage des fonds prélevés sur le seul crédit de second rang à la Caisse ne servirait pas à grand-chose si la même précaution n'avait pas été prise antérieurement par le créancier de premier rang. La méthode la plus simple et la plus rationnelle est que la direction de l'entreprise verse le montant intégral de son avance sur le compte de construction à la

Caisse Raiffeisen avec charge à celle-ci de contrôler l'emploi total des fonds selon plan de financement approuvé par les deux bailleurs de fonds. La coordination de la surveillance garantit la sécurité des deux créanciers. Nous ajouterons encore que la Caisse ne doit pas se sentir liée par le simple fait que l'usine a fait le premier geste. L'exigence des fonds propres reste une condition « sine qua non » de l'octroi du crédit. Si la direction de l'entreprise s'en désintéressait, la Caisse devrait garder jalousement son indépendance d'appréciation.

Et ne croyons pas que la méthode de traiter le crédit de construction, telle que nous venons de la passer en revue, est plus tracassière que celle pratiquée dans les autres établissements bancaires. Des exemples con-

crets nous ont prouvé le contraire. On s'imagine trop aisément qu'il suffit de frapper à la porte de la banque pour que s'ouvrent toutes grandes les écluses du crédit. Partout les revendications sont poussées à l'extrême de manière à assurer le maximum de sécurité. MM. les notaires et les architectes seraient bien placés pour confirmer notre thèse.

Nous concluons en conviant les Caisses Raiffeisen à ne jamais se départir d'une politique financière responsable guidée par toute la sagesse requise. Ce faisant, elles sauvegardent leurs propres intérêts en même temps que ceux des accrédités, comme aussi ceux des entrepreneurs et artisans appelés à collaborer à la construction.

Fx.

Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

Elle compte comme membres les 35 Caisses indépendantes des communes campagnardes. Toutes ces Caisses groupent, au 31 décembre 1956, 2218 sociétaires et 5878 déposants. Le roulement annuel de 67,5 millions peut donner une idée de l'activité déployée. Le nombre des opérations traitées est de 29 437, donc environ 100 par jour. Tous les dépôts confiés (chiffre du bilan) font le total de 25,4 millions de francs, avec une augmentation de 2 millions en 1956 (9 %). Les nouveaux dépôts et l'argent rentré par les amortissements réguliers des débiteurs ont permis de faire face, dans une large mesure, aux demandes de crédit des sociétaires, ceci dans les limites statutaires. En plus de la liquidité légale de 10 %, toutes les Caisses sont encore dotées de 3,8 millions comme réserves de disponibilités placées à terme à la Caisse centrale. Ces capitaux sont cependant rentrés dans le circuit financier cantonal sous forme de placements de l'Union dans le canton de Genève. La situation des Caisses est saine. Etant donnée l'abondance des dépôts, le taux bonifié aux épargnants est en général maintenu à 2 1/2 %. Pour suivre les intentions du Conseil fédéral, on s'efforcera d'éviter aussi longtemps que possible l'augmentation des taux débiteurs.

Le Comité de la Fédération genevoise, dirigé par *M. Edmond Ramu*, membre des organes de l'Union suisse et depuis 25 ans aussi président compétent de la Caisse locale de Dardagny, a convoqué les délégués des Caisses fédérées pour la réunion annuelle, qui a eu lieu le 9 mars, cette fois au Petit-Lancy. Cette assemblée de 80 raiffeisenistes, honorée de la présence de *M. le conseiller d'Etat de Senarclens* et du président d'honneur *M. l'archiprêtre Bianchi*,

fondateur de la première Caisse d'Avusy, comptait parmi les invités aussi *M. Berthoud*, ingénieur rural, *M. Dugerdil*, chef de service du Département cantonal de l'agriculture, *M. Gency*, directeur du Registre foncier, *M. Mermier*, président de la Chambre d'agriculture, *M. Friedrich*, maire de la commune du Petit-Lancy et *M. Bucheler*, secrétaire de l'Union suisse.

Après présentation du procès-verbal très complet de la réunion de l'année passée à Grand-Saconnex, par *M. Constantin* (Collex), le président a donné lecture de son excellent rapport d'activité. Les progrès que nos institutions peuvent réaliser continuellement au profit des adhérents sont des plus réjouissants et utiles ; ils seront durables aussi à condition que toute l'activité se manifeste à l'avenir encore dans l'esprit chrétien, mutualiste. L'application stricte des principes éprouvés sera notre ligne de conduite.

Les comptes de la Fédération sont présentés, pour la dernière fois, par *M. Louis Cruz*, député (Bernex), ancien caissier, mais nouveau vice-président. Sur proposition des vérificateurs, la gestion est approuvée avec remerciements. Comme nouveau trésorier fonctionnera *M. Henri Mévaux* (Jussy) et le mandat des vérificateurs sera rempli par les Caisses de Bernex et de Cartigny. La cotisation reste inchangée.

M. le conseiller d'Etat de Senarclens prononce un discours réconfortant. Il assure, une fois de plus, le mouvement raiffeiseniste de la sympathie et de la collaboration des autorités. Il remercie vivement tous les dirigeants qui mettent bénévolement leur temps, leurs forces, leurs expériences à disposition pour administrer sainement les Caisses, si nécessaires à notre population

campagnarde. Les pionniers et fondateurs surtout méritent toute notre reconnaissance. M. de Senarclens et avec lui aussi *M. l'archiprêtre Bianchi* et *M. Berthoud* se disent heureux de la pleine réussite du mouvement raiffeiseniste genevois, mouvement qui fait de l'argent un serviteur et non pas un maître. L'idéal Raiffeisen nous amène à l'union des classes, des partis et des confessions et grâce à cette harmonie notre pays sera fort pour maintenir sa liberté. Le représentant de l'Union suisse fait son tour d'horizon sur la marche des Caisses et parle des expériences faites lors des revisions.

Le Brassus reçoit les raiffeisenistes vaudois

Va et découvre ton pays! C'est probablement en recherchant la mise en application de ce slogan réputé que l'organisation de l'assemblée générale des Caisses Raiffeisen vaudoises avait été confiée, cette année, à la Caisse du Brassus, la plus importante en Pays de Vaud. Le choix de cette fière cité frontalière du Jura vaudois, sise telle une perle dans un écrin de vert tendu, aux confins de la riante et pittoresque Vallée de Joux, ne pouvait qu'inciter les délégations invitées à répondre nombreuses à la convocation adressée par le Comité cantonal.

En cette matinée du samedi 6 avril, Vaudois d'en haut et Vaudois d'en bas, du bout du lac de Neuchâtel aux rives du Léman, représentant plus de 70 circonscriptions raiffeisenistes du canton, prennent place dès 9 h. 30 dans la salle du Casino qui affiche une décoration de circonstance. Sur l'estrade, le Comité fédératif procède à une dernière mise au point. Quelques instants plus tard, le président cantonal, *M. Samuel Chevalley*, préfet de Lavaux, déclare ouverte l'assemblée annuelle de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel et souhaite une cordiale bienvenue aux 217 délégués présents. Seule, la Caisse de Noville ne s'est pas fait excuser. Il relève en outre la présence de *M. le conseiller d'Etat Charles Sollberger*, chef du département des Finances, de MM. *Froidevaux* et *Séchaud*, délégués de l'Union suisse, de *M. Paul Gilliéron*, remplaçant M. Chevallaz, de la Chambre vaudoise d'agriculture. Il salue également *M. Louis Besson* (Vuarrens), ancien président de la Fédération, MM. *Gabriel Despraz* et *Charles Meylan*, députés au Grand Conseil, les représentants de la commune du Chenit et de la fraction de commune du Brassus.

Après avoir fait procéder à l'élection des deux scrutateurs qu'il désigne en la personne de MM. *René Vurloz* (Le Sépey) et *Marcel Bonin* (Epalinges), le président donne la

M. Friedrich, maire, et *M. Louis Chillier*, président de la Caisse de Lancy, ont salué les raiffeisenistes et ils ont fait ressortir les bonnes relations qui existent entre les dirigeants de la commune et ceux de la Caisse locale, relations qui permettent une coordination utile et profitable aux deux parties.

Après deux heures de délibérations, M. Ramu a clôturé la séance en souhaitant à tous les convives du courage et de la satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche importante.

-cb-

parole au secrétaire-caissier, *M. Philippe Viallon*, de Ballens, qui retrace dans son exposé très fouillé et rédigé avec la compétence habituelle, le déroulement de la dernière assemblée générale du 14 avril 1956 à Valeyres sous Rances. Cet excellent procès-verbal est adopté à l'unanimité et son auteur se voit gratifié des remerciements auxquels il a droit.

Dans son rapport présidentiel, *M. Samuel Chevalley* relève la fondation sur sol vau-

dois des Caisses d'Epalinges et de Dommarin qu'il salue tout spécialement en leur souhaitant une cordiale bienvenue au sein de la Fédération. Ces deux benjamines portent ainsi à 75 l'effectif des Caisses Raiffeisen en Pays de Vaud. Poursuivant, le président cantonal met l'accent sur le rôle de nos mutualités d'épargne et de crédit dont la qualité de contribuables, qui prend chaque année toujours plus d'importance dans l'alimentation des finances de l'Etat, n'est certes plus un facteur à mésestimer. Il souhaite à titre de conclusion, que l'intervention des sphères responsables parvienne à circonscrire la menace résultant d'une hausse éventuelle du taux hypothécaire de 3 1/2 %, car, dit-il, les conséquences qui découleraient d'une augmentation des charges actuelles seraient d'une envergure catastrophique pour la paysannerie suisse.

Invité à présenter les comptes annuels de 1956, le secrétaire-caissier commente en détail la situation financière de la Fédération qui se traduit par un solde actif au 31 décembre 1956 de 6420 fr. 70. Lu par *M. Maurice Péclard*, le rapport de la commission de contrôle, dont l'établissement incombait cette année aux Caisses de Bavois et de Valeyres-sous-Rances, est adopté à l'unanimité avec décharge aux organes compétents. Les Caisses du Brassus et d'Apples sont désignées comme sections vérificatrices des comptes pour l'exercice 1957. Sur proposition du Comité, la fixation des cotisations selon le barème actuellement en vigueur ne subit aucune modification.

Il est une noble tradition que la Fédération perpétue chaque année et qui consiste à mettre à l'honneur les dirigeants chevronnés des Caisses locales qui comptent 25 ans d'activité. Acclamés par l'assistance, les onze vétérans proclamés s'avancent à tour de rôle pour recevoir le portefeuille traditionnel. Ce sont MM. :

Monachon Eugène, Chapelle
Pache Jean-Charles, Chapelle
Besson Alfred, Chapelle
Besson René, Chapelle
Cavin Albert, Mézières
Penseyres Robert, La Sarraz
Marthe Henri, Bottens
Golay Charles-Ami, Le Brassus
Dubois Charles, Seigneux
Pittet Joseph, Villars-le-Terroir
Chollet Aimé, Palézieux-Maracon

Comme de coutume, il appartient au délégué de l'Office central de l'Union, en l'occurrence *M. G. Froidevaux*, reviseur, d'apporter à l'assistance le salut cordial des organes supérieurs de Saint-Gall. Après avoir félicité comme il se doit la belle phalange des Caisses vaudoises pour les résultats obtenus au cours de ce dernier exercice,

Idées directrices

On demande des chefs

Si les Etats démocratiques veulent éviter la désagrégation ou l'absorption dans le monde totalitaire, il faut que les hommes au pouvoir donnent plus que jamais *l'impression de rechercher l'intérêt de l'Etat avant leur profit, d'être des chefs aux décisions promptes et sûres, qui osent aller contre les routines, les situations acquises, les bénéfices douteux, démolir les ruines pour construire du neuf, en un mot gouverner au lieu de rapiécer tant bien que mal.* C'est parce qu'il invite les masses à sortir des chemins battus, qu'il leur propose un idéal dynamique et constructif, l'aube d'un monde purifié, que le marxisme attire les adhésions. Si nous ne lui opposons qu'un régime incohérent, cristallisé dans un immobilisme négatif, dans la conservation de ce qui doit précisément changer, les démocraties crouleront, non que leurs principes intrinsèquement bons, soient vraiment dépassés, mais à cause de leur *inaptitude à porter au pouvoir et à les y garder des hommes audacieux, entreprenants, idéalistes et positifs, convaincus de leurs droits, mais aussi de leurs responsabilités et à qui la communauté puisse confier sans appréhension le soin de la piloter à travers les écueils et les tempêtes, dans le port de la paix et de la sécurité.*

Ferdinand Brunisholz.

le rapporteur relève certaines constatations faites en cours de revision, soulignant tout particulièrement le sens et la valeur des contrôles incombant aux organes locaux. Le délégué de l'Union suisse donne quelques précisions intéressantes relatives à la limite statutaire des cautionnements, analyse la tension qui persiste à se manifester sur le marché des capitaux et qui est la conséquence de la politique restrictive appliquée actuellement par tous les bailleurs de fonds. Il ressort du rapport présenté que le système de concentration pratiqué dans le secteur bancaire et dont l'actualité n'est plus contestée est en corrélation pour une bonne part avec la régression constatée par les bilans de certaines banques locales ou régionales, de l'épargne individuelle, fortement amoindrie par l'épargne dite collective.

Hôte d'honneur, *M. le conseiller d'Etat Sollberger* apporte le salut du Gouvernement cantonal et rend hommage à l'action économique et sociale des Caisses Raiffeisen. Relevant l'existence d'institutions similaires à l'étranger, le chef du département des Finances cite certains détails intéressants concernant les Caisses néerlandaises. Revenant au plan cantonal, l'orateur passe en revue certains problèmes qui se posent avec acuité à l'attention des autorités et assure l'assistance de la participation de l'Etat à la stabilisation de la situation, afin d'éviter à tout prix le renchérissement du taux hypothécaire.

Après avoir remercié le délégué de l'Exécutif cantonal, le président attire l'attention de l'assemblée sur le rôle de la Commission foncière rurale dont la tâche réside à prévenir les abus qui deviennent de plus en plus à l'ordre du jour en matière de spéculation foncière.

Aux propositions individuelles, un délégué apporte une mise au point dictée par la situation actuelle et touchant une proposition antérieure relative à l'augmentation de la limite des cautionnements. D'autres délégations ayant eu, avant l'assemblée, la possibilité de s'entretenir directement avec les reviseurs de l'Union — comme c'est le cas en pareille circonstance — la séance administrative est close à 11 h. 30, comme prévu.

Une telle exactitude ne pouvait être dictée que par un événement de taille qui est dévoilé séance tenante. En effet, tout en dégustant l'apéritif généreusement offert par la Caisse de l'endroit, les délégués ont le rare privilège d'entendre la fameuse Chorale du Brassus dont la réputation s'étend bien au-delà de nos frontières et qui gratifie l'auditoire attentif du meilleur de son répertoire. Cette formation exceptionnelle placée sous la jeune direction du talentueux *M. Charlet*, de Lausanne, et dans laquelle on retrouve tout le fini et la précision qui caractérisent l'horloger ou le pierriste de la

Vallée de Joux, saura en toute occasion — nous en sommes certains — porter bien haut les couleurs du Brassus et de la Suisse romande tout entière.

Il est vrai que le Brassus s'est toujours distingué par la qualité de ses sociétés locales. Le rideau qui se lève sur un groupe de gymnastes à l'artistique nous en donne une nouvelle confirmation. Les évolutions d'une dizaine d'individuels aux anneaux devaient fournir plus tard au spirituel président de la Fédération le prétexte de tirer un parallèle entre les épreuves d'équilibre exécutées par les athlètes à l'engin et le budget des finances cantonales !

Succédant, un nouvel ensemble non moins réputé vient, par ses productions de choix, assurer la fin de ce programme récréatif. Sous la direction de *M. Roviraz*, l'Harmonie du Brassus se fait entendre pour le plus grand plaisir de l'assemblée qui ne ménage nullement les ovations que les interprétations de ce brillant ensemble instrumental suscitent.

L'apéritif n'a pas manqué d'aiguiser les appétits et toute la cohorte des raiffeisenistes se rend à la salle à manger de l'Hôtel de la Lande où les attend un banquet excellemment servi par le maître de céans. Cette euphorie de bienfaits donne au président bien en verve l'occasion de relever le fait qu'en vérité tout est parfait au Brassus, ce qui rend d'autant plus inconcevable l'idée de n'avoir pas songé plus tôt à venir dans cette belle contrée que tant d'hospitalité généreuse rend plus sympathique encore.

Après les cafés également offerts par la Caisse locale, des souhaits de bienvenue et divers toasts sont prononcés notamment par *M. Benoît*, syndic de la commune du Chenit qui, en termes choisis et débordant d'esprit, sait intéresser l'auditoire par certains aspects géographiques et civiques de la commune du Chenit, qui englobe les fractions de communes du Brassus, de l'Orient et du Sentier, chacune s'administrant pourtant de façon autonome.

Cette particularité qu'il est plutôt rare de rencontrer est encore confirmée par *M. Bernet*, président de la fraction de commune du Brassus, qui tire les avantages découlant de l'esprit d'initiative qui caractérise les gens de l'endroit, mettant, à titre de conclusion, l'accent sur le rôle que la Caisse locale joue désormais dans la vie économique et sociale de son rayon d'activité. Citons en passant que cette belle institution est fière en ce jour de présenter un bâtiment battant neuf, destiné à son propre usage.

Porteur du message de la Chambre vaudoise d'agriculture, *M. Gilliéron*, après avoir félicité les Caisses Raiffeisen qui poursuivent des objectifs en quelques points analogues à ceux que s'est fixés l'organe qu'il représente, donne un aperçu des débuts d'ac-

tivité du nouvel « Office vaudois de cautionnement agricole ».

C'est enfin *M. Monachon*, député, président de la Caisse de Chapelle, qui tient à combler une lacune en exprimant ses sentiments de gratitude, relevant du même coup les mérites qu'il sied de concéder à tous ces vétérans de la cause pour l'exemple de dévouement désintéressé qu'ils donnent à la collectivité.

En cette magnifique journée qui s'achève dans l'allégresse générale, chacun se sent redevable d'une pensée de reconnaissance envers Le Brassus qui s'est surpassé, réservant aux congressistes vaudois un accueil qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Journée fructueuse à souhait, dont le souvenir lumineux ne peut que contribuer à resserrer les liens d'amitiés qui unissent des coopérateurs œuvrant à la réalisation d'un même idéal.

Sd.

Pensées

Le but de l'homme ne consiste pas à se créer ici-bas une existence assurée, mais à vivre une vie de liberté. Un homme qui sait se contenter de peu pourra atteindre son but sans encombres et en plus de cela mener une vie plus digne et plus complète que celui qui plie sous le poids de ses appétits.

Nansen.

Cinquantenaire de la Fédération soleuroise

Si le canton de Thurgovie peut s'enorgueillir d'avoir vu naître la première Caisse Raiffeisen suisse, celle de Bichelsee, en 1900, sous l'impulsion du pionnier le vénéré curé Traber, c'est celui de Soleure qui a donné naissance, en 1907, à la première fédération cantonale. La fédération thurgovienne ne fut fondée qu'en 1919 et plusieurs autres virent même le jour avant elle, dont celle de Saint-Gall en 1908 et les trois fédérations romandes, la fédération vaudoise en 1912, celle de Fribourg romand en 1916 et celle du Bas-Valais en 1917.

Dans aucun canton l'idée de l'effort personnel et de l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit ne prit corps avec autant de rapidité que dans le canton de Soleure. Ce succès doit être attribué aux besoins pressants de la paysannerie qui, à l'époque, était en proie à l'usure. Les chroniques faisant état des difficultés économiques et financières ne prouvent-elles pas qu'un intérêt de 10 % était plutôt chose

courante. Aussi les Caisses Raiffeisen furent-elles, en maints endroits, saluées par les classes paysannes comme une véritable délivrance.

La première Caisse soleuroise, celle de Büsserach, ne vit le jour que quelque trois mois (avril 1900) après la Caisse-mère de Bichelsee, bientôt suivie par celle de Seewen (juin 1900). Le mouvement prit une rapide extension dans le canton qui comptait déjà 9 Caisses en 1903, 14 en 1905 et 21 en 1907, année de la fondation de la fédération cantonale. En cette année jubilaire, les 71 Caisses de cette fédération plus vivante que jamais groupent 10 360 sociétaires et 54 000 déposants d'épargne. La somme globale des bilans se montent à 159 millions de francs pour un mouvement d'affaires de 250 millions. Les réserves atteignent 7,38 millions.

Un fait qui mérite d'être mis en évidence et qui témoigne de l'amour pour la bonne cause, c'est que deux présidents seulement se sont partagé la direction de la fédération au cours de ce demi-siècle d'existence. Le président fondateur, M. Meinrad Oegerli, de Neuendorf, a assumé cette fonction pendant 23 ans, soit de 1907 à 1930, alors que son successeur encore en activité, M. Albain Muller, conseiller national à Olten, compte déjà 27 ans de présidence aussi riche que distinguée. M. Muller est bien connu de tous les raiffeisenistes suisses qui goûtent, chaque année, ses enseignements profonds à l'occasion de la présentation de son rapport au Congrès de l'Union, en sa qualité de président du Conseil de surveillance de l'Union suisse.

La rédaction du *Messenger Raiffeisen* et les raiffeisenistes romands unissent leur voix au concert de louanges, de félicitations et de vœux qui ont été présentés à la fédération soleuroise à l'occasion de son assemblée jubilaire du 6 avril, ainsi qu'à son dynamique président, M. Muller, pour lequel s'ajoute des vœux particuliers de fructueuse et encore longue activité au service du mouvement Raiffeisen soleurois et suisse. Les Caisses romandes y étaient d'ailleurs représentées par le président de la fédération voisine du Jura, M. Sylvain Michel, député à Courtedoux, qui a chaleureusement félicité la fédération cinquantenaire pour les brillants succès remportés au service des classes rurales et lui a souhaité un avenir plus fécond encore.

Fx.

Mot de la fin

Boby montre un monsieur très bien qui sort du restaurant.

— Tu vois cet homme, dit-il à son ami Jack, eh bien, il m'a fait perdre deux cent mille francs.

— Il a l'air si honnête, pourtant... Comment donc a-t-il fait ?

— Il m'a refusé la main de sa fille.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration
du 20 mars 1957

Réuni en sa traditionnelle séance de printemps, sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses de

Crémines (Jura)
Dommartin (Vaud)
Dürngraben (Berne)
Sorvilier (Jura)

récemment fondées, sont admises au sein de l'Union suisse. Le nombre des fondations intervenues en 1957 se chiffre à 5 nouvelles institutions portant à 1029 l'effectif global des Caisses fédérées.

2. Deux demandes de crédit de Caisses affiliées pour un montant total de cent septante mille francs sont accordées.

3. *M. le directeur Egger* donne un aperçu général des résultats obtenus par l'ensemble du mouvement Raiffeisen suisse au cours de l'exercice écoulé. L'analyse des chiffres qui sont d'ailleurs commentés en détail dans ce numéro, sous le titre « *Les Caisses Raiffeisen suisses en 1956* », traduit une fois de plus l'importance des succès enregistrés. Le Conseil d'administration prend acte avec satisfaction de ces résultats dignes d'éloges et exprime sa gratitude aux caissiers ainsi qu'aux organes responsables des Caisses affiliées pour l'excellent travail accompli dans le seul but de servir les communautés rurales.

4. *M. le directeur Schwager* rapporte sur l'activité de la Caisse centrale et présente le bilan au 28 février 1957 dont la somme, en augmentation de 6,6 millions de francs, atteint 276,760 millions. La tension générale qui persiste à se manifester sur le marché de l'argent et des capitaux ne peut qu'inciter la Caisse centrale à poursuivre l'application d'une politique restrictive touchant l'octroi des prêts et crédits, disposition ayant pour but d'assurer aux Caisses affiliées une liquidité appropriée, même en période actuelle de raréfaction des disponibilités.

5. Le Conseil prend toutes les décisions utiles concernant l'organisation du Congrès de l'Union qui aura lieu à Berne, les 5 et 6 mai. Dans ce domaine, les organes supérieurs prennent con-

naissance avec une vive satisfaction de la participation à l'assemblée générale des délégués du lundi matin, de M. le Conseiller fédéral P. Chaudet.

Réformes ouvrières et paysannes

L'idée de la participation des ouvriers à la gestion des entreprises est en l'air depuis bien des années, mais elle n'a pas encore trouvé, chez nous, des formes de solution sérieuses. Le postulat Robert sur la communauté professionnelle a été enterré. Et pourtant la vraie libération des travailleurs ne pourra s'opérer que par cette participation, cette collaboration, cette coopération des ouvriers et des patrons à la marche de l'entreprise. Sans doute, il ne faut s'engager qu'à bon escient dans cette modification qui est une réforme structurelle profonde. Tout nouveau mécanisme doit être soumis à l'épreuve car il accuse généralement des défauts et des vices. Mais il faut approuver l'initiative de la classe ouvrière qui tend à obtenir une vraie libération des travailleurs. En même temps que les ouvriers seront associés à la gestion, ils seront intéressés matériellement aux résultats de l'entreprise.

En ce qui concerne les réformes paysannes à réaliser ou à développer, nous les voyons surtout s'orienter dans la voie de la coopération également. La création et le développement des coopératives agricoles devraient être mieux favorisés par des subventions intéressantes et des crédits plus larges pour l'achat de machines dont ces coopératives auraient besoin pour la production agricole ou pour des entreprises auxiliaires rattachées à la coopérative. Il est évident que ces subventions ne devraient en aucun cas entraver l'autonomie complète des coopératives.

Le coopératisme agricole s'inspire d'un idéal de communauté et de travail social. Le travail en commun donne à l'homme le plus profond sens social, réveille en lui la conscience que l'homme ne vit pas exclusivement pour lui-même, mais également pour les autres. Ce n'est qu'à travers un lent développement du sens social que l'on parviendra aux résultats permettant une existence meilleure dans la cité humaine.

Un magnifique exemple d'esprit communautaire et de sens social — exemple qui ne doit pas faiblir mais au contraire s'intensifier — a été donné par nos Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen. Puisse-t-on s'en inspirer pour la fondation et le développement des coopératives de production agricoles, institutions dans lesquelles nous voyons vraiment un moyen efficace de défense et de sauvegarde des intérêts paysans.

M. B.

Activité de fondation

Sans s'imposer, laissant l'initiative sortir du milieu qui y voit son propre avantage, le mouvement Raiffeisen suisse enregistre année après année de nouvelles conquêtes. L'une après l'autre, les communes autonomes sur le plan politique veulent acquérir la même autonomie sur le plan économique. Par la coopération, les ruraux agricoles s'unissent aux ruraux non agricoles, aux artisans, commerçants, gens de professions libérales et ouvriers, et mettent en commun leurs intérêts au bénéfice de l'indépendance de la communauté villageoise. La coopération leur offre des occasions inattendues de faire valoir des qualités d'énergie et d'initiative. Ils accomplissent cette noble tâche sans bruit, dans le silence des campagnes, n'ayant tous en vue que la rénovation de la vie au village.

Dans le lointain d'un rêve dont le voile cache encore l'avenir, on peut deviner des classes laborieuses mieux outillées, mieux protégées, parce qu'elles auront voulu être gardiennes de leurs propres intérêts, parce qu'elles auront voulu s'émanciper de la tutelle des égoïsmes en se pourvoyant d'associations économiques et sociales leur assurant l'aisance par le travail régénéré, par l'épargne bienfaisante et par le crédit fécond et enrichissant.

Cette idée de l'autodéfense par la réalisation de l'« aide à toi-même » a jailli du sein de quatre communes romandes au cours du dernier hiver. Après les fondations des Caisses d'Epalinges (Vaud) et de Crémines (Jura) dont nous avons entretenu nos lecteurs dans les précédents numéros de ce journal, nous nous faisons un plaisir renouvelé à présenter les deux sœurs cadettes, les Caisses de Dommartin (Vaud) et de Sorviller (Jura).

* * *

Dommartin (Vaud)

En pasteur avisé sachant qu'un minimum de bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu, le chef spirituel de Dommartin s'est penché sur les problèmes d'ordre matériel à résoudre pour venir en aide à son troupeau dispersé dans les cinq communes qui composent sa paroisse. « J'ai vu l'ensemble des difficultés campagnardes en cette année maussade, nous écrivait-il, et j'ai réfléchi aux solutions possibles pour nos paroissiens. » Celle qui lui a paru la plus urgente, c'est la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Cette perspective lui a d'autant plus souri qu'en plus des bienfaits que ne manquerait pas d'apporter une telle œuvre,

il voyait en elle le moyen de fortifier le sens communautaire, la cohésion entre les cinq communes, en un mot de vivifier l'esprit paroissial.

Laissons à M. le pasteur Marc Mottier la joie de nous faire connaître sa paroisse sise dans cette belle région du Gros de Vaud :

« La paroisse de Dommartin compte cinq villages, qui sont aussi cinq communes: Dommartin, Sugnens, Peyres-Possens, Montaubion-Chardonney, Naz. Au total, 700 habitants, ou 150 ménages en chiffres ronds.

» Une partie de la paroisse se trouve sur le district de Moudon, soit Peyres-Possens, le « Moulin de Naz », Montaubion-Chardonney. L'autre partie, soit Dommartin, Naz et Sugnens, fait partie du district d'Echallens.

» Paroisse essentiellement agricole, avec pourtant une tuilerie à Possens, qui s'est agrandie ces derniers temps et qui va occuper 80-100 ouvriers, mais ouvriers du « dehors » pour la plupart. Une dizaine de paroissiens de Dommartin et des autres villages y travaillent. Quelques petits commerces (magasins d'alimentation), un petit atelier de charron, un atelier mécanique-forge, quatre cafés, trois parcs avicoles, et voilà nos cinq villages occupés à autre chose qu'à la campagne !



» Pas d'histoire particulièrement remarquable : le village de Dommartin est cité dans l'histoire vaudoise depuis les années 850 à 900. Il appartenait à l'évêché de Lausanne. Placé dans une boucle de la Mentue, il fut bourg fortifié. Il reste de cette lointaine époque des ruines (classées monument historique de l'Etat de Vaud), comprenant des fragments de murs ou murailles d'enceinte, et une tour tronquée, dominant le ravin de la Mentue séparant Dommartin de Peyres-Possens. On a retrouvé, à 300 mètres de la cure, en direc-

tion nord, les vestiges d'un cimetière burgoise. Hors ces indications, rien de plus marquant. Il y a une trentaine d'années, Dommartin comptait une tannerie prospère et un moulin. Le développement de l'industrie en ville et les communications plus faciles ont fait sombrer ces deux petites entreprises.

» Quelques gros domaines, mais en général petits et moyens exploitants. Difficultés matérielles un peu partout, mais volonté de travail, lutte persévérante, pas de laissez-aller. Ordre et propreté, idée progressiste, recherche des moyens modernes. En conclusion, cinq villages qui ne demandent qu'à bien faire leur travail, mais qu'il faut encourager et soutenir. »

S'appuyant sur un groupe de paroissiens qu'il avait conquis à son idée, M. le pasteur Mottier organisa, le 12 décembre dernier, une assemblée d'orientation qu'il présida avec distinction, contribuant par sa parole persuasive à fortement soutenir l'exposé du conférencier de l'Union, M. G. Froidevaux. Il n'en pouvait sortir qu'une décisive résolution de principe de fonder une Caisse Raiffeisen paroissiale. Laisant passer les fêtes de fin d'année et les froidures de janvier, le comité provisoire fixa l'assemblée constituante au mercredi 13 février. Malgré un temps des plus détestables, vingt citoyens s'y rencontrèrent, signèrent une déclaration d'adhésion après avoir adopté les statuts de l'Union et constituèrent les organes de la nouvelle Caisse. Le militant syndic

et député de Dommartin, M. Emile Jaton, fut chargé de la présidence du Comité de direction tandis que la même fonction à la tête du Conseil de surveillance était dévolue à M. Ernest Porchet, syndic de Naz. Le jeune et sympathique instituteur de l'endroit, M. Raymond Martin, se vit confier l'importante fonction de caissier.

La haute portée morale et le sens pratique qui animèrent les débats au cours des deux assemblées ainsi que la volonté clairement

exprimée de collaboration qui s'y manifesta, témoignent de l'ambiance favorable à l'éclosion et au développement de cette belle œuvre d'entraide. C'est de bon augure pour l'avenir.

Le village s'efforce de conserver son esprit communautaire. Des sociétés artistiques, sportives et culturelles y déploient une féconde activité. On ne possède pas grande documentation sur son passé historique qui se trouve mêlé à celui de la ré-

Caisse locale d'épargne et de crédit. En pleine région industrielle, les agriculteurs cherchent tout naturellement les moyens propres à assurer la défense et la protection de leur profession. La fondation d'une Caisse Raiffeisen leur sourit d'autant plus que cette institution se mettra au service de toutes les classes de la communauté villageoise.

Mais une idée, si bonne soit-elle, ne donne aucun fruit si elle ne trouve pas un réalisateur. Cet initiateur fut M. Marcel Voutat, le méritant président de la laiterie et de la société de battage, citoyen dévoué à tout ce qui relève de la chose publique. Ayant pris contact avec l'Union centrale, il organisa le 4 mars, au collège, une séance d'information au cours de laquelle le conférencier de l'Union, M. Froidevaux, exposa l'organisation, le but et le rôle de ces coopératives de crédit que sont les Caisses Raiffeisen. Une quinzaine plus tard, soit le 18 mars, avec le concours du même représentant de l'Union, la Caisse de Sorvilier était définitivement mise sur pied par 15 fondateurs qui adoptèrent les statuts-types et élirent les organes dirigeants. L'assemblée constituante désigna M. Jean Romy, agriculteur, à la présidence du Comité de direction et M. Roger Minger, agriculteur, à celle du Conseil de surveillance alors que la délicate fonction de caissier était réservée à M. Henri Romy, maréchal.

Chaleureuse bienvenue aux 1027^e et 1029^e Caisses au sein de l'Union suisse ! Leur fondation témoigne de l'actualité et de la vigueur renouvelée de la doctrine qui régit les Caisses Raiffeisen suisses. La conscience et la pureté des actes qui doivent traduire cette doctrine dans la conduite des affaires seront garantes d'un heureux développement.

Fx.



Sorvilier (Jura)

Ce village typiquement jurassien d'un peu plus de 400 habitants se blottit dans la vallée de Tavannes (Orval). Il est arrosé par la Birse qui coule là, dans son cours supérieur, d'ouest en est, entre le Moron au nord et le Montoz au sud, avant de se diriger brusquement vers le nord, coupant le Moron par les gorges de Court pour atteindre Moutier.

Autrefois essentiellement agricole, il a subi l'évolution des temps. Les centres industriels de Tavannes, Reconvilier et Malleray-Bévilard, sans compter celui de Moutier, ont transformé la vallée. Il ne reste plus, à Sorvilier, que 25 exploitations agricoles, dont 6 sur la montagne. Ce nombre diminue encore régulièrement par l'absorption systématique par les grandes des trop petites exploitations de 3 à 5 ha. Luttant pour rester fidèles à la terre, les agriculteurs trouvent la meilleure arme dans la coopération. Les coopératives agricoles existantes, la société de laiterie et celle du battage, vont trouver un heureux appui dans la Caisse Raiffeisen.

La majorité des habitants vivent actuellement de l'industrie, horlogers, mécaniciens, ouvriers de fabrique. Quelques industries locales retiennent les ouvriers sur place : un atelier de mécanique, deux de décolletages, deux autres de polissages, un établissement galvanique, une biscuiterie et une scierie. Une soixantaine de personnes cependant se déplacent chaque jour par la voie ferrée qui dessert la vallée pour trouver leur gagne-pain dans les centres tout proches. Les artisans même se font rares ; on compte encore un maréchal et un menuisier-ébéniste. Le village est assorti de petits commerces bien achalandés pour l'alimentation, une boulangerie, un hôtel-restaurant de bon renom.

gion. Les plus anciennes maisons portent le millésime des années de la fin du XVII^e siècle. Depuis 1862, l'administration des affaires de la localité est partagée entre la commune bourgeoise et la commune municipale. Cette dernière, qui a la charge du ménage général du village, fait procéder actuellement au goudronnage de tous les chemins alors qu'est chose faite une canalisation des égouts en corrélation avec les travaux d'adduction d'eau. Village progressiste, Sorvilier n'a rien à envier à ses voisins. On y trouve la joie de vivre dans un travail méthodique et opiniâtre.

C'est de la société de laiterie qu'est partie, ici, l'idée de doter la commune d'une

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Palézieux-Maracon (Vaud)

En ce mercredi 20 mars 1957, les alentours du Café du Very à Maracon semblent s'animer plus que de coutume. Les conversations qui s'ébauchent dévoilent la nature de certains préparatifs. Ici, on prend livraison de la marchandise, là on astique les chaudières, plus loin des mains fébriles mettent au point une décoration qui s'avèrera par la suite du meilleur goût.

En cette après-midi pleine de printemps, la Caisse de crédit mutuel de Palézieux-Maracon s'apprête en effet à fêter le cinquantenaire de sa fondation.

Ici, comme en bien d'autres occasions analogues,

le quart d'heure vaudois a plutôt tendance à pencher contre la demi-heure, tolérance prévue par les organisateurs et d'ailleurs bien compréhensible puisqu'elle permet à chaque nouvel arrivant de prendre contact avec les amis « endimanchés » et d'entrechoquer le verre de l'amitié, affaire de retracer brièvement les derniers événements ou les appréhensions qui, automatiquement, découlent des prouesses de la nature par trop avancée.

C'est donc dans le meilleur esprit que, peu après 14 heures, M. Aimé Chollet, président de la Caisse locale, déclare ouverte la 50^e assemblée annuelle qui se tient dans la grande salle du Café du Very, en présence de quelque 60 sociétaires.

Les affaires administratives sont rondement menées et les différents rapports présentés sont acceptés par l'auditoire qui ne ménage nullement ses applaudissements aux auteurs respectifs. Après avoir approuvé les propositions d'usage des autorités de

surveillance quant à l'utilisation du résultat financier du 50^e exercice, l'assemblée prend connaissance, avec regrets, de la démission de M. Albert Dovat, président de surveillance qui, ayant quitté la circonscription, doit se plier aux exigences statutaires et se démettre des fonctions qu'il assume avec compétence depuis de nombreuses années déjà. A l'unanimité, M. Pierre Cardinaux, de Palézieux, est nommé membre dudit Conseil, alors que la présidence est confiée à un militant plus ancien, M. Roger Boudry, d'Ecoteaux. En direction, le président et le secrétaire sont à réélire, leur mandat arrivant cette année à échéance. Manifestant le désir de se retirer, eu égard à son âge déjà avancé, M. Emile Corboz, secrétaire de direction, accepte pourtant, sur les insistances du président, le renouvellement de son mandat et c'est à l'unanimité que ces deux dirigeants sont confirmés dans leur fonction respective, pour une nouvelle période de deux ans.

Avec une certaine anticipation sur la partie jubilaire proprement dite, prévue pour le soir, des souvenirs tangibles de reconnaissance sont remis à M. Chollet, le président réélu, qui compte 25 ans de dévouement au sein des organes dirigeants et qui se voit décerner une magnifique channe en étain. A son tour, le compétent trésorier, M. Constant Serex, qui gère les deniers de l'institution depuis 30 ans, est congratué comme il se doit et reçoit une assiette murale des mains du premier bénéficiaire qui lui exprime la gratitude des Comités. Des corbeilles, dont le contenu tiré des côteaues ensoleillés du Dézaley est savamment décoré de fleurs de saison, sont offertes respectivement à M. Albert Dovat, président sortant du Conseil de surveillance, ainsi qu'à M. Eugène Boudry, seul membre fondateur encore de ce monde.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun déguste le vin d'honneur gracieusement offert par la commune.

Prévue en deux étapes, afin de permettre aux agriculteurs de vaquer aux occupations que leur profession n'autorise pas à remettre à plus tard, le président clôt cette première partie administrative et donne rendez-vous à l'assistance pour la manifestation jubilaire qui se déroulera dès 20 heures.

* * *

Pourtant spacieuse à souhait, la grande salle d'Ecoteaux, édiée l'an dernier et transformée pour la circonstance en magnifique salle à manger, a peine à contenir le flot des membres et invités qui prennent place aux tables décorées avec un goût tout particulier. Sur la scène dont le décor d'arrière-plan rappelle la belle époque romantique, une tribune ceinte du drapeau suisse et érigée à l'intention des nombreux orateurs inscrits fait face aux fanions des différentes communes de la paroisse.

Après une courte introduction musicale de M. Jean-Pierre Serex, le président souhaite une cordiale bienvenue à chacun. Il salue tout spécialement la présence de M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen vaudoises, de M. Samuel Destraz, préfet d'Oron, de M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, des représentants des autorités locales, des délégués des Caisses voisines de Chesalles, Saint-Martin et Remaufens, ainsi que des sociétés de l'endroit.

Après le banquet, admirablement préparé par le maître de céans et son état-major, et que quelque 200 personnes surent apprécier à sa juste valeur, le président retrace le chemin parcouru par la Caisse qui fête un demi-siècle d'activité. Il rappelle le souvenir des pionniers de la première heure et invite les sociétaires et la population en général à œuvrer compacts pour le bien de l'institution afin de lui permettre d'amplifier toujours plus la somme des services qu'elle rend à la collectivité.

Enchaînant, le président Chollet propose à l'auditoire de nommer un major de table et confie cette mission à M. Paul Boudry, député, syndic d'Ecoteaux, qui s'avérera pétillant d'esprit tout au long de la soirée.

A tout seigneur tout honneur, le nouvel élu convie les Mayentzetti à prendre place sur la scène. On est en pays patoisan et, comme son nom l'indique, il s'agit en l'occurrence du groupe folklorique de dames *Les Mésanges*, ensemble vocal et chorégraphique dirigé par Mme Paccaud, qui va évoluer à plusieurs reprises pour l'enchantement d'une assistance attentive.

Dans son exposé de circonstance, M. Séchaud, revisiteur à l'Union, transmet à la Caisse le salut cordial et les félicitations des organes directeurs et retrace le rôle de la Caisse Raiffeisen au service des populations campagnardes. Après avoir exhorté les dirigeants à maintenir bien haut le renom de leur belle institution, il remet au président un vitrail dédié reproduisant l'emblème Raiffeisen, cadeau de l'Union suisse pour 50 ans de fidèle et dévouée collaboration à la cause commune. Ayant relevé les mérites des organes dirigeants, le délégué de Saint-Gall remet à M. Constant Serex, qui fête le jubilé de ses 30 ans d'activité comme caissier et qui est vivement applaudi, un souvenir tangible comme témoignage de l'estime de la direction centrale.

Après les productions fort appréciées de la *Jeu Harmonie d'Ecoteaux*, sous la direction de M. Roger Cardinaux, c'est au tour du président de la Fédération vaudoise, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, de monter à la tribune. Après avoir félicité la Caisse de la paroisse de Palézieux-Maracon, patrie de M. Henri Serex, regretté sous-directeur à l'Office de revision de Saint-Gall, le dynamique président cantonal rappelle, avec l'esprit qui l'a toujours caractérisé, les liens personnels qui l'attachent à cette belle contrée de Maracon, puis fait, en termes choisis, un tour d'horizon de la mission qu'accomplissent les Caisses tant du point de vue cantonal que sur le plan national. A titre de conclusion, l'orateur émet le ferme espoir que les nuages menaçants qui planent à nouveau sur la paysannerie suisse, sous la forme d'une augmentation éventuelle du taux hypothécaire, pourront être dissipés, grâce aux efforts entrepris par les autorités compétentes.

Cédant à l'invitation du maître des cérémonies, le *Cœur d'hommes de Maracon* prend possession de l'estrade qu'il libérera après quelques productions interprétées avec brio, sous la baguette de M. Tacheron.

Poursuivant le cycle des allocutions, le nouveau préfet d'Oron, M. Samuel Destraz, sait trouver les mots de circonstance à même de créer cette ambiance de compréhension qu'il voudrait fraternelle parmi ses administrés et les assure en toute occasion de son appui le plus complet.

Visiblement ému des marques de sympathie dont il fut l'objet, le doyen de l'assemblée, M. Eugène Boudry, membre fondateur qui œuvra de longues années durant au sein des Comités, invite son fils à retracer à sa place les origines de la fondation de la Caisse. Rémiscences d'un passé déjà fort lointain que ce fier octogénaire fait revivre de façon captivante, notamment cette première séance d'orientation qui s'est tenue au Very, un demi-siècle auparavant, à la lueur d'une lampe à pétrole.

Puis, ce sont des messages de félicitations et de sympathie que présentent à tour de rôle les délégués des Caisses voisines invitées de Chesalles, Saint-Martin et Remaufens, savamment entrecoupés de productions diverses, notamment celle des *duettistes Serex* et de M. Oscar Pache, authentique patoisan d'Essertes qui, à côté de ses interprétations en langue ancienne, présente quelques rimes composées pour la circonstance et qui connurent un vif succès.

Manifestation heureuse et en tous points réussie,

peut-être à cause de la dignité dont elle fut imprégnée au cours de ces quelques heures de saine détente qui trop tôt s'envolèrent. Manifestation de reconnaissance aussi d'une institution d'utilité publique envers ses sympathisants dont la spontanéité des ovations su dédommager les organisateurs de cette belle soirée qui restera gravée au cœur de ceux qui eurent le privilège d'y assister.

Sd.

Dardagny (Genève)

On ne peut que se réjouir de faire ce compte rendu de l'assemblée du 23 février dernier des raiffeisenistes de Dardagny, tant cette réunion a été fort bien préparée et a eu un succès complet. La nombreuse participation des membres et des invités a fait ressortir de manière impressionnante le caractère de fête. En effet, pour la Caisse, c'était le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et pour toute l'équipe dirigeante, soit pour M. Edmond Ramu, président de direction, M. Alfred Desbaillet, président de surveillance, M. Charles Pierrehumbert, caissier, et MM. Georges Mermier, Charles Dugerdil et Alfred Hutin, membres des comités, c'était le jubilé de 25 ans d'activité fructueuse et dévouée et de bonne collaboration.

Dans les rapports présentés, les dirigeants ont démontré le développement réjouissant de leur Caisse locale. Tous les milieux de la population communale participent à l'œuvre du crédit mutuel. Les dépôts confiés atteignent 1,8 million; l'épargne compte 238 carnets. Le roulement total qui se chiffre à près de 77 millions de francs indique l'importance des affaires traitées, mais ne donne cependant qu'une idée faible de tous les services rendus et de tous les avantages réalisés durant ce quart de siècle. La réserve accumulée de 100 094 francs est surtout le résultat de l'administration économe. Les Comités ont tenu 157 séances; les contrôles statutaires se font régulièrement tous les mois; toute cette activité se déploie sans aucune rétribution, ni jetons de présence. La Caisse n'a jamais fait la moindre perte.

La Caisse Raiffeisen, saine et prospère, est devenue un facteur important dans la vie économique de la communauté villageoise. Son principal rôle est de développer les propres forces et de mettre en valeur la solidarité chrétienne. Cet aspect social de l'institution a été mis en évidence par les nombreux invités qui ont honoré la Caisse par leur participation à cet anniversaire, soit M. le conseiller d'Etat de Senarclens, M. Berthoud, ingénieur rural, M. Cruz, député, M. Bellevaux, maire, M. Baudit, président du Cercle des agriculteurs, M. Berguer, vice-président de la Chambre d'agriculture, M. Bucheler, secrétaire de l'Union suisse, et M. R. Desbaillets, maire de Russin. Tous les raiffeisenistes et surtout les dirigeants ont été vivement félicités et M. Alfred Desbaillets, ancien conseiller d'Etat, actuellement président des Laiteries réunies, a très bien caractérisé le véritable esprit d'aide mutuelle qui règne dans nos organisations. Mme Pierrehumbert a présenté les vœux et félicitations au nom des mères de familles. Sous la direction de M. Pierre Gros comme major de table, cette soirée s'est déroulée dans une ambiance fraternelle et ce sera l'ouverture d'une nouvelle ère de prospérité pour la Caisse.

-Cb-

Meyrin (Genève)

Cette réunion, pour présenter le 25^e bilan de la Caisse de crédit mutuel de Meyrin, fut bien préparée. Avec la participation de tous les membres et de plusieurs invités, notamment de M. le conseiller d'Etat A. de Senarclens, de M. Edmond Ramu, président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, de M. Stettler, maire de la commune

de Meyrin, de M. le député F. Tissot (Grand-Saconnex), de M. Vuillez, délégué de Satigny, de M. le curé Schibli et de M. le pasteur Berthoud, de M. Bucheler, secrétaire de l'Union suisse, elle a eu un plein succès.

Le président, *M. Jean Excoffier*, a présenté un excellent rapport sur l'activité en 1956 d'abord. Le roulement de caisse a atteint un chiffre record de près de 5 millions de francs. La population de Meyrin utilise toujours plus les services que la Caisse locale met à sa disposition. Le nombre des adhérents, qui était de 29 au commencement (en 1932), est actuellement de 111 et tous les milieux y sont représentés. Les dépôts confiés (chiffre du bilan) accusent, pour ce 25^e exercice, une forte augmentation de 200 000 francs; le total de 1,5 million est dépassé. Dans son allocution de circonstance, M. le président met en relief le magnifique développement de l'œuvre raiffeiseniste dans le quart de siècle écoulé. Soit comme caisse d'épargne locale, soit comme source de crédit favorable, cette institution est devenue un facteur important dans la vie sociale et économique de la commune. La solidarité des membres et les efforts de tous les dirigeants pour assurer une administration saine portent des fruits. Les remerciements bien mérités sont adressés à M. Louis Large, membre du Comité et tout particulièrement à M. et *Mme Mani*, caissière, qui depuis 25 ans — avec le président lui-même aussi — se sont vraiment dévoués pour donner à l'association son véritable caractère de crédit mutuel et d'œuvre chrétienne. Malheureusement, M. Excoffier, président, a voulu se retirer. M. Virginio Malnati, vice-président, a rendu hommage aux jubilaires et il leur a remis un cadeau-souvenir. A l'unanimité et par acclamation, M. Malnati a été appelé aux fonctions de président. M. Jean Borgeaud est nommé nouveau membre du Comité. Au nom du Conseil de surveillance, son président *M. Emile Kammacher* a constaté dans le rapport de révision la tenue exemplaire des comptes. Le Comité et la caissière ont reçu décharge avec vives félicitations.

M. le conseiller d'Etat de Senarclens, tout en félicitant les raiffeisenistes de Meyrin pour leur activité bienfaisante, a encouragé dirigeants et sociétaires à continuer les efforts communs. Une collaboration étroite est de rigueur plus que jamais. Au nom de la Fédération des 35 Caisses Raiffeisen du canton, *M. Edmond Ramu*, président, a exprimé ses vœux pour la pleine réussite future de la Caisse. *M. Stettler*, maire de la commune de Meyrin, a souligné les services rendus à l'administration communale par la Caisse autonome locale. Son exposé sur l'évolution actuelle de la commune, influencée par les travaux d'agrandissement de la place d'aviation de Cointrin et par la construction du Centre européen des recherches nucléaires (les deux sur le territoire de Meyrin) a vivement intéressé les citoyens. Pour les Caisses voisines, *MM. Tissot et Vuillez* ont présenté les salutations amicales et le secrétaire de l'Union suisse a remis à la Caisse jubilaire un tableau de reconnaissance pour les 25 ans d'application sérieuse et fructueuse des principes raiffeisenistes.

-ch-

Assemblées générales ordinaires

Orsonnens (Fribourg)

Le 10 mars, la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu sa 29^e assemblée générale dans la grande salle agréablement restaurée du *Cheval Blanc*, ce qui donne d'emblée une ambiance heureuse à cette séance.

Il ressort des rapports de *M. Georges Berset*, président, et de *M. Max Gremaud*, caissier, que le nom-

bre des membres est resté stationnaire. On eut à déplorer le décès de M. Léon Conus. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

La Caisse se développe de plus en plus. Pour la première fois, le chiffre d'affaires a dépassé le million. Le bilan atteint environ 800 000 francs. Les fonds confiés sous forme d'épargne, obligations ou comptes courants atteignent 744 000 francs, en augmentation de 90 000 francs. C'est assez dire la confiance dont jouit notre institution de crédit. Les taux tant créanciers que débiteurs sont très favorables.

Le président du Conseil de surveillance, *M. Philippe Phillot*, relève la bonne administration de la Caisse et propose à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui a lieu à l'unanimité.

Au tractandum « divers », un membre se fit l'interprète de l'assemblée pour remercier tous les organes dirigeants. Puis un autre souhaite que la Caisse puisse accorder de plus en plus des crédits d'exploitation pour l'achat des machines ou restauration de bâtiments. Le président répond que les administrateurs ne demandent pas mieux que de pouvoir accorder des crédits d'exploitation. Il insiste auprès des membres pour que chacun use de son influence dans ce but. Il rappelle aussi les dispositions statutaires en ce qui concerne l'activité des comités, qui travaillent à titre honorifique.

M. le curé Tinguly relève aussi les avantages de la Caisse. Il apporte ses encouragements et intervient en particulier auprès des jeunes sur l'esprit d'économie et le rôle bienfaisant de l'épargne.

Pendant que les participants trinquent le verre de l'amitié offert par la Caisse, le président fait une petite causerie sur « les achats à tempérament ». Ce système d'achat devient de plus en plus fréquent. Il peut rendre des services si l'on sait s'en servir, mais peut aussi être néfaste dans le cas contraire. Il est dangereux de faire des achats par acomptes, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'objets de première nécessité. Les achats sous cette forme coûtent toujours plus cher. Il y a souvent une réserve de propriété.

Diverses maisons font de la réclame « facilité de paiement », et l'acheteur se laisse séduire par le mot facilité; quant au paiement, il ne s'en souciera que plus tard! Il est étonnant de voir le nombre croissant des achats par acomptes pour des radios, scooters, frigos, etc., etc. Les maisons sérieuses ne pratiquent la vente à tempérament qu'à des conditions bien déterminées. Un acheteur ne doit jamais s'engager au-delà de ce qu'il peut payer. Diverses interventions ont déjà été faites auprès des autorités compétentes pour légiférer sur la matière. Le président conclut en disant que, s'il s'agit d'achat d'une certaine importance, il serait préférable de demander un crédit à la Caisse Raiffeisen et de payer son achat au comptant.

Cette assemblée qui fut bien vivante se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

G. B.

Avry-devant-Pont (Fribourg)

Dimanche 10 février 1957, à la grande salle de l'Hôtel du Lion d'Or, la Caisse Raiffeisen d'Avry-devant-Pont, devant une assistance nombreuse, a tenu ses assises annuelles pour la reddition des comptes 1956, soit de son 27^e exercice, sous la direction experte de M. Martin Morard, président du Comité. Celui-ci, après les formalités d'usage, donna un substantiel rapport sur l'activité considérable de la Caisse avec ses 96 membres, et sur celle des comités très actifs en leurs 13 séances. Il donna encore un bref aperçu sur l'activité des 1024 Caisses Raiffeisen de Suisse.

Puis, c'est le caissier, M. le chapelain Sapin, qui donne connaissance des comptes en les commentant.

Le roulement de 1 863 546 francs, représentant une augmentation de 819 456 francs, a été considérable, surtout dans le domaine de l'épargne avec 252 549 francs aux entrées et 125 443 francs aux sorties, soit une augmentation de 127 106 francs. Par contre, les obligations et les comptes courants créanciers ont quelque peu diminué. Le bilan n'en a pas moins augmenté de 82 432 francs, pour arriver à 820 657 fr.

Le résultat de l'exercice est réjouissant, avec un bénéfice net de 4193 francs versé intégralement aux réserves, lesquelles atteignent 45 323 francs. Il est relevé une bonne discipline des paiements.

Le président du Conseil de surveillance, M. François Gachoud, un vétéran du Conseil dès la fondation, rapporte sur l'activité des organes de contrôle de la Caisse et de l'Union de Saint-Gall et les assurances données par eux sur la sagesse de l'administration et la pleine sécurité des garanties.

Loin de se laisser absorber par des établissements financiers plus puissants du dehors, appliquant l'adage « l'argent du village au village », nos modestes banques villageoises du système Raiffeisen représentent un élément de stabilité, un instrument précieux de solidarité et de compréhension mutuelle; elles développent l'esprit de débrouillardise personnelle au milieu des conditions de plus en plus difficiles de nos milieux agricoles. Nos Caisses ont, en particulier, efficacement collaboré avec la Confédération et les autres banques à retenir au niveau favorable actuel les taux débiteurs, surtout les taux hypothécaires. Elles ont bien aidé à l'élargissement des facilités de crédit aux modestes éléments de l'artisanat et de la paysannerie, leur assurant ainsi une indépendance plus grande, un regain de courage et de confiance en face des difficultés et des luttes à venir.

La séance, pleine de fraternel entrain, s'est terminée en partageant le verre de l'amitié.

E. S.

Le Mont sur Lausanne (Vaud)

Les membres de notre Caisse Raiffeisen se sont réunis en assemblée générale le samedi 30 mars, à l'Auberge Communale.

Le président, *M. Ele Burkhalter*, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Les scrutateurs sont désignés: MM. Albert Rittener et Roger Corbaz. Le secrétaire, *M. Armand Dind*, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée; celui-ci est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Dans son rapport, le président du Comité de direction fait ressortir la marche réjouissante de notre jeune Caisse. Il appartenait au caissier, *M. Edouard Vullyamoz*, de nous donner un magistral exposé de la situation.

Roulement	Fr. 281 597.05
Bilan	206 658.10
Amortissement	550.—
Bénéfice	1 034.70

M. Marcel Rauschert, président du Conseil de surveillance, exprime sa confiance aux organes de la Caisse, il fait mention du manque de liquidité et souhaite des apports de fonds.

Les comptes seront distribués, par les soins de la poste, à tous les ménages; espérons que de nombreux hésitants se joindront à nous.

Notre secrétaire du Comité de direction quitte la commune et est démissionnaire; pour le remplacer, il est fait appel à M. Henri Rouge. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du Comité. Nous regrettons vivement le départ de M. Dind que de chaleureux remerciements et des vœux accompagnent dans son nouveau champ d'activité.

M. Ernest Pache, président du Conseil de surveillance, est aussi à remplacer; il quitte le Mont pour Bettens; espérons que sa santé se rétablira complè-

tement. Remerciements et vœux lui sont adressés. M. Georges Auberson, coiffeur, lui succédera ; il remercie l'Assemblée de la confiance que nous lui témoignons. M. Marcel Rauschert est acclamé président du Conseil de surveillance.

L'assemblée décide de verser 5 % aux parts sociales. Belle et fructueuse séance qui, sans aucun doute, aura largement contribué à raffermir la confiance et l'attachement de tous.

E. B.

Valeyres-sous-Rances (Vaud)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Valeyres-sous-Rances et Sergey a eu lieu samedi 16 février, sous la présidence de M. Ami Turin.

L'appel fait constater la présence d'une cinquantaine de membres. Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par le secrétaire du Comité de direction, M. Paul Turin. Il est adopté avec remerciements.

Le président donne lecture de son rapport très complet sur l'activité de la Caisse, avec quelques considérations générales sur la situation économique. Puis c'est le tour du caissier M. Albert Randin, de commenter les comptes de l'exercice. Le roulement a dépassé un million de francs, laissant un bénéfice de 1200 francs porté à la réserve qui se monte, au 31 décembre 1956, à 37 000 francs. Le nombre des sociétaires est actuellement de 77, y compris toutes les sociétés locales économiques, sportives et d'agrément.

Le rapport du président du Conseil de surveillance, M. Numa Gaillard, se plaît à relever la bonne gestion du Comité de direction et du caissier et conclut à l'adoption des comptes.

Ces rapports sont mis en discussion avec les comptes et adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour comporte le renouvellement des présidents et secrétaires des comités ; ensuite du départ de M. Marcel Lamberty, il y a lieu de le remplacer au Comité de direction. M. Numa Gaillard, président du Conseil de surveillance depuis le 9 avril 1909, vu son âge avancé, demande à être relevé de ses fonctions. Il se fait un devoir autant qu'un plaisir de dire sa gratitude des excellents rapports qu'il a toujours eus avec ses collègues des comités, aussi bien les disparus que ceux qui sont encore présents.

Fait peut-être unique, M. Numa Gaillard n'a manqué qu'une séance et a toujours fait cinq kilomètres aller et retour, de Sergey à Valeyres.

Le président remercie M. Gaillard, celui-ci ayant déjà été à l'honneur lors de la célébration du cinquantenaire de la Caisse en avril 1956.

MM. Ernest Carrard et Maurice Zoël, boursier communal à Sergey, sont ensuite appelés à combler les vides au Comité de direction et au Conseil de surveillance.

L'assemblée se termine par le versement de l'intérêt des parts, puis les sociétaires passent quelques instants très agréables autour du verre de l'amitié.

G.

Rougemont (Vaud)

La Caisse de crédit de Rougemont avait organisé une conférence à l'occasion de sa dixième année de fondation ; elle a fait appel à M. Rodolphe Rubattel, ancien président de la Confédération, frère de M. Alfred Rubattel, décédé, pionnier raiffeisien.

Cette initiative a été couronnée de succès et chacun en conservera un souvenir inoubliable.

Présenté par M. Arthur Breton, président du Conseil de direction, qui s'est tout d'abord excusé auprès

de M. Rubattel de leur audacieuse invitation, l'éminent conférencier a tenu en haleine, durant 1 h. 30 environ, un auditoire très nombreux parmi lequel figuraient M. le préfet du Pays-d'Enhaut, M. le député du cercle, M. le syndic de Rougemont, M. le vice-président de la Municipalité et un nombre important de citoyens de Rossinière et de Château-d'Ex.

Tour à tour, M. Rubattel parla des questions qui ont fait l'objet de discussions lorsqu'il était à la tête du Département fédéral de l'économie publique, notamment AVS, allocations familiales, améliorations des logements, tuberculose bovine, etc., et enfin donna un aperçu de l'activité et des responsabilités d'un conseiller fédéral, activité considérablement augmentée lorsqu'il est appelé à la présidence de la Confédération.

Journée remarquable, qui ne manquera certes pas de figurer pour toujours dans les annales communales. Jamais Rougemont, petite commune montagnarde située à l'extrémité sud-est du canton, à 100 km. de la capitale, n'avait été honorée d'une telle manière. Aussi préfet, syndic, député et président manifestèrent leur joie et exprimèrent à M. Rubattel leurs sentiments de vive reconnaissance et de profonde gratitude.

A. B.

Mézières (Vaud)

Fondée en 1916, la Caisse de crédit mutuel de Mézières et environs a tenu ses assises qui consacraient les comptes du 40^e exercice, le lundi 11 mars à la grande salle du chef-lieu du cercle.

En ouvrant cette importante séance, le président M. Arnold Duperrex, ruraliste postal, souhaite la bienvenue aux quelque 180 sociétaires présents sur 247 que compte la Caisse.

Après la désignation de trois scrutateurs, on entendit M. F. Gloor, le toujours dévoué secrétaire, donner lecture d'un magistral procès-verbal de la dernière séance, dans lequel il relève avec justesse que notre agriculture ne bénéficie pas de la haute conjoncture au même degré que d'autres secteurs de notre économie.

Dans le rapport du Comité de direction, M. le président Duperrex évoque la situation politique et économique actuelle ; il insiste sur le privilège qu'a le paysan de chez nous, malgré les aléas de l'année dernière, de pouvoir encore vaquer en paix à ses travaux, tandis qu'à quelques centaines de kilomètres de nos frontières d'autres doivent se soumettre à un régime qui n'est pas le leur.

Il appartenait au caissier M. Cavin de commenter les comptes ; il le fit avec la compétence que nous lui connaissons ; de son exposé, nous relevons que le mouvement général de caisse a été de 4 millions 291 152 fr. 34 en 2043 opérations. Les prêts hypothécaires se montent à 1 423 907 fr. 20, les livrets d'épargne à 1 457 887 fr. 93, le bénéfice de l'exercice de 7 921 fr. 85 porte le fonds de réserve à 138 096 fr. 56. Ces chiffres éloquentes prouvent l'importance que revêt la Caisse dans notre économie villageoise.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Jules Rod présente un intéressant rapport et souligne l'entente parfaite qui existe au sein des organes dirigeants de la Caisse. Il conclut en faisant approuver les comptes annuels.

Il est de coutume que lors de nos assemblées générales un groupe de raiffeisienistes de la Fanfare du Jorat agrément la soirée de ses productions ; nous les en remercions bien vivement.

Une substantielle collation fut servie aux participants, puis un film sur l'agriculture au Canada fut présenté pour terminer cette agréable soirée.

Gx.

Charrat (Valais)

La 32^e assemblée annuelle ordinaire de la Caisse Raiffeisen de Charrat s'est déroulée dans une ambiance familiale remarquable en date du 26 janvier écoulé. Si l'assistance était plus dense que de coutume, c'est certes parce que l'ordre du jour avait outrepassé les formules protocolaires et mentionnait : « Conférence de M. l'abbé Crettol avec déroulement du film *Terre Valaisanne* ».

A 20 h. 30, à la halle de gymnastique, M. Etienne Lonfat, président du Conseil de surveillance, en lieu et place de M. Maurice Besson, président du Comité de direction, absent, ouvre l'assemblée avec des paroles de bienvenue particulièrement sensibles. Selon l'ordre du jour, il donne la parole à M. Jules Dondainaz, qui retrace dans chaque mémoire le souvenir imagé et fidèle de ce que fut l'assemblée de 1956. L'établissement sérieux de son procès-verbal prouve tout l'attachement qu'il porte à sa noble tâche.

Puis c'est au caissier, M. Louis Lonfat, qu'est réservé le commentaire des comptes que chaque sociétaire a reçus. La réserve que s'est constituée la modeste Caisse de Charrat est de 61 000 francs. Le bilan de l'année 1956 a déjà atteint le chiffre de 910 000 francs. Ceci prouve que la confiance règne et — dans cette gentille commune de Charrat où les pierres sont aussi lourdes que partout et la terre à peine généreuse, où malheureusement beaucoup encore déposent leur argent dans des banques qui leur sont pourtant parfaitement anonymes — le roulement qui s'élève à 3 millions en fournit une preuve supplémentaire. Qu'on se le dise et que les carnets d'épargne toujours plus nombreux soient créés, là où l'argent de chacun est placé pour chacun : dans les Caisses Raiffeisen.

La partie purement officielle n'est pas prolongée afin de donner au conférencier du jour le temps qui lui est nécessaire pour dérouler le film et nous tenir de façon enjouée sous le charme de sa parole.

M. Crettol nous entraîne longtemps des hauteurs glacées du Haut-Rhône par les remous impétueux du fleuve jusqu'au rivage méridional du Léman. Il s'est fait le chantre, l'avocat et l'homme d'avant-garde des problèmes esthétiques et moraux de notre antique et merveilleuse terre valaisanne, et là, en ce froid samedi soir de janvier, il a rendu compte au peuple de son amour du peuple. Nous saurons lui faire confiance. Merci M. Crettol !

Il est onze heures déjà quand frileusement les dames rejoignent leur foyer, bien condescendantes à laisser leur mari trinquer encore le verre de l'amitié à la « Concordia ». La soirée s'est ainsi terminée dans la plus grande cordialité.

B. L.

Val-d'Illiez (Valais)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Val-d'Illiez s'est tenue le 17 mars 1957 avec une participation record.

Présidée par M. le rév. Prieur, curé de la paroisse, elle comportait l'ordre du jour habituel.

En ouvrant la réunion, M. le Prieur annonça aux membres présents le décès de M. Adrien Puippe, fondateur et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand. Il rappela sa fructueuse activité et tout le bien qu'il accomplit au cours de sa longue existence en faveur de nos populations rurales surtout. L'assemblée se leva et fit monter vers Dieu une fervente prière pour le repos de l'âme du défunt.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale et jubilaire, les rapports des comités, celui du caissier et l'exposé des comptes prouvèrent à l'assistance la marche ascendante de notre banque

villageoise et furent approuvés à l'unanimité.

Voici quelques chiffres éloquentes sur les progrès réalisés: le bénéfice obtenu pendant l'exercice écoulé permet de faire atteindre au montant des réserves le chiffre de 108 247 fr. 55. La somme du bilan au 31 décembre 1956 est de 2 420 354 fr. 21. Le nombre des sociétaires s'élève à 135.

Trois membres du Comité de direction: MM. Wilfrid Rey-Bellet, Ignace Rey et Jules Gillibert, et deux du Comité de surveillance: MM. Joseph Trombert et Oscar Duchoud, dont le mandat était expiré, ont été réélus sans opposition.

Le président de l'assemblée termina en remerciant les sociétaires pour l'intérêt et l'appui constants qu'ils portent à leur association et souhaite que cette confiance se continue afin que la Caisse de crédit mutuel de Val-d'Illiez poursuive sa mission avec succès.

B.

Soyhières (Jura)

Dimanche 17 février a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel, sous la présidence de M. Fritz Wälti. Dans son rapport et exposé, le président du Comité de direction se plut à relever le développement continu de l'institution qui groupe maintenant 58 sociétaires.

Le caissier, M. Eugène Krähenbühl, présenta ses comptes dont le bilan se monte à 395 657 fr. 99. Les dépôts au nombre de 158 sont de 254 800 francs en épargne et de 83 824 francs en compte courant. Le roulement porte sur une somme de 602 356 fr. 38 en 624 opérations. Le bénéfice de 1 596 fr. 95 a été totalement versé au fonds de réserve qui atteint 7 381 fr. 77. Le rapport du Conseil de surveillance signale que les comptes sont bien tenus et que le travail fourni a trouvé l'approbation des organes de revision. L'assemblée a donc adopté les comptes à l'unanimité.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la Caisse, les sociétaires se réunirent ensuite à l'Hôtel du Jura où une collation fut offerte. Le président salua encore tous les membres et surtout M. le curé Paul Fleury qui adressa ses vœux à la Caisse et exprima sa satisfaction de constater sa bonne marche. Le maire, M. Marc Bréchet, dans son allocution dit principalement que l'union des moyens et des bonnes volontés permet d'atteindre les buts désirés et doit donc toujours régner pour le bien commun du village. La société de chant « Caecilia » fit l'agréable surprise d'agréablement cette réunion du 10^e anniversaire par la production de chants très appréciés. C'est donc dans une ambiance de bonne et franche gaîté que se prolongea cette assemblée.

M. B.

Grandfontaine (Jura)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse a eu lieu dimanche 10 février pour passer les comptes de son 15^e exercice. La grande assistance à cette réunion prouve l'intérêt que nos gens de Grandfontaine, Roche-d'Or et Rocourt portent à la marche de leur banque locale.

Le président, M. Pierre Quiquerez, ouvre l'assemblée, souhaite la bienvenue à chacun et donne connaissance des tractanda. Ensuite lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée, toujours minutieusement établi par M. René Wuillaume, secrétaire du Comité.

Dans son exposé, le président jette un coup d'œil rétrospectif sur la situation en général dans le monde et ensuite chez nous en Suisse, puis dans nos villages. Le grand bienfait de la paix dont nous jouissons dans notre pays, la prospérité, tout nous engage à nous contenter largement de notre sort, mais nous

pensons aux agriculteurs qui ont eu une année déficitaire. Il dit ensuite la bonne marche de notre Caisse, le progrès qu'elle a enregistré au cours de l'année.

Puis la parole fut donnée au caissier qui commenta les comptes, donna quelques directives utiles pour l'avenir. Puis il se plut à saluer les jeunes qui s'intéressent beaucoup à notre institution. Des remerciements furent adressés à tous les sociétaires et déposants pour la confiance qu'ils témoignent à leur Caisse, et par là-même au caissier.

A la fin de ce 15^e exercice, la Caisse compte 105 sociétaires et 225 déposants d'épargne. Le bilan se chiffre à 561 985 francs. Le demi-million des fonds confiés a tout été utilisé sur place en prêts et crédits au profit de la collectivité villageoise. Le bénéfice de 2307 francs a porté la fortune commune à 21 547 francs.

Au nom du Conseil de surveillance, M. René Plumez, menuisier, dit les attributions qui incombent à son Conseil, remercia le Comité de direction et surtout son dévoué président, le compétent et dévoué caissier pour la gérance excellente de notre Caisse. La distribution de l'intérêt de la part sociale mit fin à cette assemblée des plus fructueuses.

Orvin (Jura)

Pour la 19^e fois, les raiffeisenistes se réunissaient le 23 février en assemblée générale, et la participation fut réconfortante pour les dirigeants. Il y a cependant encore trop d'abstentions, car chaque membre devrait s'intéresser activement à la marche de notre Caisse.

Cette assemblée fut pour tous une nouvelle occasion de renouveler les principes de solidarité et de persévérance qui nous animent. Nous allons au-devant d'un premier jubilé et il est réjouissant de constater que chaque nouvel exercice ajoute quelques anneaux à notre chaîne que nous espérons solide et durable.

Après lecture par le secrétaire du verbal détaillé de la dernière assemblée, le président fit le point de la situation de notre Caisse et du pays. Si nous sommes en excellente situation, il faut, dit-il, observer et étudier les fluctuations de la haute finance. Personne ne doit ignorer que les réserves monétaires en Suisse se sont volatilisées et que le gouvernement prend des mesures pour éviter le pire.

Ce fut avec une joie non déguisée que le caissier présenta ses comptes. L'exercice 1956 s'est clôturé par un bénéfice net de 5 197 fr. 55 qui porte nos réserves à 33 731 fr. 06. L'augmentation de tous les comptes est remarquable; voici quelques chiffres:

		augmentation
Mouvement général	Fr. 1 336 000.—	200 000.—
Bilan	868 750.—	113 000.—
Caisse d'épargne	607 749.—	65 000.—
Comptes crts créanciers	162 000.—	35 000.—
Prêts hypothécaires	532 000.—	111 000.—
Autres prêts	136 000.—	52 000.—
Obligations	49 000.—	7 000.—
Dépôts à l'Union	133 000.—	35 000.—

Le rapport du caissier fut illustré et documenté comme à l'accoutumée. Pour chaque compte il eut des commentaires instructifs et intéressants. Signalons qu'à peu d'exceptions près, les engagements sont régulièrement observés. En relevant la belle discipline des débiteurs, le caissier adressa de sérieuses recommandations aux retardataires.

En terminant son exposé, le caissier rappela diverses démissions par suite de départ de la localité et pour ne pas voir notre effectif de 96 membres se réduire, il invita chacun à trouver quelques nouveaux adhérents.

Le président du Conseil de surveillance fit un rapport succinct et eut la tâche facile mais impor-

tante de procéder à l'adoption des comptes et aux décisions habituelles de fin d'année. Les intérêts aux parts sociales furent versés séance tenante, ce qui permit encore quelques discussions intéressantes.

En fin de séance, M. le maire remercia les comités et responsables de la gestion de notre Caisse qui prend constamment plus d'ampleur. Il exprima son agréable étonnement en présence des chiffres énoncés et formula des vœux de prospérité que nous enregistrions avec plaisir.

Saint-Brais (Jura)

En ce premier dimanche de printemps, la Caisse de crédit mutuel tenait sa 27^e assemblée générale. Aussi, dès 14 h. 15, la plupart des membres se retrouvaient dans la grande salle de l'école, pour prendre part aux délibérations et entendre les différents rapports toujours intéressants et très documentés.

Après les traditionnels souhaits de bienvenue, la parole est donnée à M. P. Queloz, pour la lecture du procès-verbal détaillé de la dernière assemblée générale. Celui-ci est approuvé par l'assemblée qui remercie le secrétaire pour son bon travail.

Dans le rapport d'activité de la société, le président, M. Noirjean, souligne le développement continu de notre Caisse ainsi que les succès enregistrés. En terminant, il remercie tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre commune. M. Mahon, dévoué caissier, donne lecture des comptes et commente les différents postes. Le mouvement général est de 983 045 francs en 452 opérations. Le bilan en augmentation de 110 000 francs s'élève à 860 120 fr. 25.

M. le curé Walzer, président du Conseil de surveillance, exprime sa confiance aux organes dirigeants. Il relève que les contrôles de caisse et l'examen du rapport de révision de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière de la Caisse. Par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes et exprime ses remerciements aux membres des deux comités.

Les quatre membres en réélection sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période. M. Léon Chenal, vice-président et membre du Comité pendant 27 ans, avait, pour raison d'âge, exprimé le désir de se retirer. Après avoir relevé les mérites de tant d'années de dévouement à la cause Raiffeisen, le président exprime les remerciements de l'assemblée à ce membre fidèle et dévoué. M. Raymond Chenal est alors désigné pour remplacer son père au Comité de direction.

Après paiement de l'intérêt aux sociétaires, le président remercie encore chacun et lève cette réconfortante assemblée en donnant rendez-vous au « Chésal » pour prendre le verre de l'amitié.

P. Q.

Fontenais (Jura)

Dimanche 17 février, notre Caisse de crédit mutuel tenait sa 31^e assemblée générale à l'« Etoile du Matin ». C'est devant la belle assistance de 105 membres sur 138 que le président du Comité de direction ouvre cette assemblée en rappelant la mémoire de deux disparus au cours de l'année écoulée, à savoir M. l'abbé Emile Prongué, président du Conseil de surveillance, et M. Gustave Parrat, de Villars, membre fondateur de la Caisse.

Les excellents rapports présentés à tour de rôle par le président du Comité de direction, le caissier et le vice-président du Conseil de surveillance, nous ont permis de constater la marche toujours plus conséquente de notre banque villageoise qui voit son bilan arriver à la belle somme de 1 161 332 francs.

(Suite en page 79.)

Giubileo

Il precedente numero del *Message Raiffeisen* era purtroppo già in corso di stampa quando abbiamo avuto notizia del giubileo di Don Rovelli, che il 31 marzo ha festeggiato il cinquantesimo di sacerdozio.

La vita del grande pioniere del raiffeisenismo nel Ticino è sempre stata colma di attività, ed il raggiungimento di questa meritata tappa premia l'intenso lavoro di anni ed anni, lavoro volto soprattutto al benessere sociale della popolazione delle parrocchie che hanno avuto la fortuna di averlo a capo.

Nato il 30 luglio 1884 a Cadempino, Don Rovelli trascorse i primi anni della sua vita a Montevideo. Rientrò in Svizzera nel 1892, e frequentò le scuole a Tesserete e poi presso i Padri Cappuccini del Convento di Bigorio.

Nel 1900 entrava in Seminario a Lugano, ed il 30 marzo 1907 venne ordinato sacerdote. Nel 1908 fu nominato Parroco di Comano, dove rimase sino al 26 maggio 1919, lasciando profonda traccia del suo passaggio, quando fu chiamato a reggere la Parrocchia di Sonvico, della quale è ancora oggi prevosto e vicario Foraneo, circondato dall'unanime stima ed ammirazione dei suoi parrocchiani.

Ma la sua attività non si limita alla missione di pastore delle anime, missione che pur svolse con zelo di apostolo. Anche i problemi materiali della sua parrocchia trovano il suo interessamento. E quando Don Rovelli si interessa di qualcosa, l'oggetto del suo interessamento è destinato al successo.

Così sia a Comano prima e a Sonvico poi per suo merito sorsero le case dei bambini, a Villa Luganese fu restaurata la Chiesa di Santa Maria che venne dotata anche di un nuovo concerto di campane, a Sonvico fu restaurata la chiesa parrocchiale. Nel 1929 fondò a Sonvico l'Opera Caritas, per l'assistenza ai vecchi invalidi ed ai minacciati da TBC. Questo grandioso complesso, che regge il confronto con i grandi ospedali della città, è stato completato nel 1953 dall'istituzione Pro Infanzia con scuola ortotica, la prima del Ticino, sotto gli auspici dell'autorità cantonale. Nel 1954 infine istituì a Sonvico la cooperativa di lavoro artigianale ed a domicilio, per la lavorazione delle calzature in gomma, che creò occasioni di lavoro per gli operai della regione.

Anche se, trascinato dal suo grande spirito umanitario, Don Rovelli dimentica le difficoltà finanziarie che talvolta sono di grave ostacolo alle sue opere sociali, non



per questo le sue istituzioni mancano di sviluppo e di prosperità.

In questa intensa e molteplice attività sociale ciò che interessa di più a noi raiffeisenisti è però la fondazione della Cassa rurale di Sonvico.

Infatti nel lontano 1923 Don Rovelli con un gruppetto di altri audaci, tra difficoltà di ogni sorta, quando il raiffeiseni-

simo era ancora totalmente ignorato nel Ticino, decideva la fondazione della prima Cassa rurale del cantone, senza alcun aiuto, fidando, come sua consuetudine, soltanto nelle proprie forze.

La lungimirante iniziativa di Don Rovelli ha dato i suoi ottimi frutti. La Cassa rurale di Sonvico si è sviluppata e solidificata, ed ha assunto un'importanza grandissima nell'economia del villaggio. Ma ciò che più conta è l'esempio che Don Rovelli ha dato con questa fondazione, esempio che più tardi anche altri villaggi, incoraggiati dal successo di questa prima Cassa, hanno seguito, portando allo sviluppo attuale.

Anche se conosciamo la tradizionale modestia di Don Rovelli ci permettiamo di rivolgerci a Lui pubblicamente per ringraziarlo e per augurargli ancora molti anni di attività. La Federazione delle Casse rurali del Ticino, che ben giustamente lo ha eletto presidente onorario già da parecchi anni, non esisterebbe oggi senza la sua coraggiosa iniziativa di 44 anni or sono.

Don Rovelli dall'alto della sua Sonvico può guardare con soddisfazione alle 46 Casse sparse in tutto il cantone. Il seme da lui gettato è germogliato ed è cresciuto, e si è trasformato nel forte e rigoglioso albero del raiffeisenismo ticinese.

Attività di fondazione

MAGGIA-MOGHEGNO

La quarantacinquesima Cassa rurale del Ticino ha visto la luce nella bella Vallemaggia, meta prediletta di escursioni domenicali, nota per i suoi scoscesi fianchi dai quali si estraie la beola, durissima pietra che è forse la maggiore risorsa della regione, per i suoi paesaggi romantici, per le sue cascate, ora decimate dalle officine idroelettriche, che hanno fatto conoscere il nome della valle in tutta la Svizzera, e per il suo formaggio.

In questa grande valle, che con i suoi 22 comuni forma un distretto indipendente, esisteva soltanto la piccola e lontana Cassa di Bosco-Gurin, ed i numerosi villaggi del fondovalle dovevano far ricorso per i loro bisogni finanziari alle banche della città.

L'emigrazione, un tempo assai diffusa in Vallemaggia, ha servito a portare una certa agiatezza nei villaggi, e molti sono ancora quei vecchi contadini che conservano nei nascondigli più impensati somme magari anche ingenti, salvo poi disperarsi quando l'incendio o magari i topi distruggono irrimediabilmente il piccolo tesoro.

La necessità di piccoli centri di raccolta del risparmio locale si è quindi fatta sentire, e non di banche che utilizzano altrove il danaro raccolto in valle, ma Casse rurali, che il danaro raccolto lo tornano a distribuire sul posto, che non hanno scopo di fare guadagni alle spalle dei contadini ma che utilizzano i margini di utile per corrispondere interessi più favorevoli ai loro associati.

Ecco i motivi per cui le Casse rurali Raiffeisen hanno suscitato in questi ultimi tempi vivo interessamento in tutta la Valle, ecco perchè è stata fondata la Cassa di Maggia-Moghegno ed altre ne seguiranno. Il 29 marzo scorso nel salone dell'Asilo a Maggia si riuniva un gruppo di uomini di larghe vedute di Maggia e di Moghegno, ed alla presenza del rappresentante dell'Unione Svizzera delle Casse rurali, sig. Molinari, si decideva dopo ampia e serena discussione la fondazione della Cassa rurale di Maggia-Moghegno. Il comune di Moghegno infatti con i suoi 210 abitanti ha ritenuto che, almeno in un primo tempo, una Cassa unica per i due comuni, del resto vicinissimi, avrebbe potuto meglio svilupparsi e conso-

lidarsi; in un secondo tempo nulla impedirà agli abitanti di Moghegno di costituire una propria Cassa indipendente.

Gli abitanti dei due villaggi, in complesso 650 abitanti circa, non sono nuovi alle istituzioni sociali. Basti infatti ricordare la cooperativa di consumo, la Cassa malati, la Cassa bestiame, la Latteria sociale. Le occupazioni principali della popolazione possono essere riassunte in tre: l'agricoltura, lo sfruttamento delle cave di beola, diversi impieghi a Locarno, distante una buona mezz'ora di treno.

A dirigere la nuova Cassa vennero chiamati, lasciando da parte ogni questione politica o personale, i seguenti signori:

Nel Comitato di direzione il M. Rev. Don Giovanni Morganti, presidente, Tomasi Bruno, vicepresidente e Rianda Vittorio, segretario; nel Consiglio di sorveglianza Giacomazzi Aquilino, presidente, Garzoli Valente, vicepresidente e Genazzi Adolfo, segretario.

La delicata ed importante mansione di cassiere venne affidata al sig. Maestro Giuseppe Martini, uno degli iniziatori della benefica opera sociale. Degno di nota an-

Lettere in redazione

Spett. Redazione,

Mi interesserebbe conoscere le norme della legge sulle banche che regolano l'obbligo di revisione delle Casse rurali. Infatti il rapporto di revisione dell'Unione incomincia sempre con la formula « In ossequio agli statuti ed alle legge federale sulle banche... »

* * *

La « legge federale sulle banche e le casse di risparmio » dell'8 novembre 1934 dedica il capo nono alla « vigilanza e revisione ». Ne riportiamo le norme essenziali, tralasciando quei punti che non interessano le Casse rurali.

Art. 18. — Le banche hanno l'obbligo di far verificare ogni anno i loro conti annuali da revisori estranei all'istituto.

Art. 19. — I revisori devono accertarsi che i conti annuali sono allestiti, tanto dal

uffici di revisione per le banche. I requisiti per il riconoscimento di questi uffici sono stabiliti dal regolamento esecutivo. Spetta alla commissione delle banche decidere.

La revisione sarà compiuta con tutta la diligenza che si richiede da un revisore serio e qualificato.

Salvo che verso gli organi competenti della banca verificata e verso la commissione delle banche, gli uffici di revisione osservano il segreto sugli accertamenti fatti durante la loro ispezione.

Art. 21. — Il rapporto di revisione deve contenere il risultato degli accertamenti fatti. Il regolamento esecutivo stabilisce norme particolareggiate circa gli elementi che devono figurare in questi rapporti. Se, eseguendo i loro lavori, i revisori accertano infrazioni alle disposizioni legali o scoprono fatti che mettano in pericolo la sicurezza dei creditori, essi devono invitare la banca a provvedere alla situazione entro un termine adeguato. Trascorso invano questo termine essi riferiranno alla commissione delle banche.

Art. 22. — Le spese cagionate dalla revisione sono sostenute dalle singole banche. La commissione delle banche stabilirà una tariffa per queste spese.

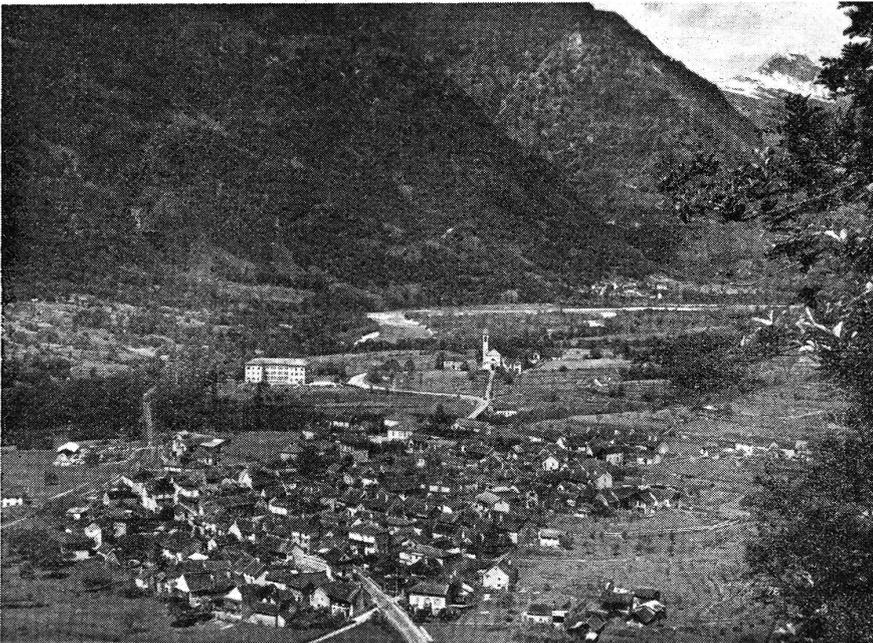
Il « Regolamento d'esecuzione » della precedente legge, del 26 febbraio 1935, dal canto suo si dilunga in una serie di prescrizioni concernenti gli uffici di revisione, la persona del revisore ed il rapporto di revisione. Ecco alcune di queste numerose norme:

« I membri della direzione (dell'ufficio di revisione) e i revisori debbono conoscere a fondo la tecnica bancaria e godere buona reputazione. »

« Un ufficio di revisione per essere riconosciuto deve produrre i seguenti documenti: statuti e regolamenti, conti annuali e rapporti d'esercizio, elenco dei membri della direzione, vigilanza e controllo, elenco dei revisori designati a verificare le banche, nonché il curriculum vitae di questi revisori. »

« Gli uffici di revisione devono affidare la verifica soltanto a revisori il cui nome sia stato notificato alla commissione delle banche. »

« Il rapporto di revisione viene consegnato, per le società cooperative, al presidente dell'organo responsabile della gestione secondo la legge e gli statuti (presidente della direzione). Il rapporto deve da questi essere fatto circolare fra i membri dell'organo responsabile della direzione superiore, della vigilanza e del controllo, a meno



che il fatto che nei due comitati si è fatto posto a rappresentanti sia di Maggia sia di Moghegno, evitando inutili ed antipatici campanilismi.

Le premesse per un ottimo sviluppo della nuova Cassa sono quindi ottime. Le consorelle del Ticino e di tutta la Svizzera sono liete di accoglierla nella loro grande famiglia, e porgono alla Cassa rurale di Maggia-Moghegno i più sentiti auguri per l'attività che avrà inizio il primo maggio prossimo.

*

lato formale quanto da quello materiale, in conformità delle norme degli statuti e regolamenti, delle disposizioni della presente legge e del regolamento esecutivo, nonché delle disposizioni di diritto cantonale.

La direzione dell'istituto ha l'obbligo di mettere tutti i libri e i documenti giustificativi a disposizione dei revisori, di loro facilitare la verifica degli attivi e passivi e fornire i raggugli di cui hanno bisogno per l'adempimento del loro compito.

Art. 20. — Le revisioni possono essere affidate soltanto a società riconosciute come

che non sia tenuto a loro disposizione. Questi membri devono certificare con la loro firma di averne preso conoscenza. Il rapporto è in seguito discusso in una seduta, ed è steso processo verbale di questa discussione. »

Speriamo di aver potuto soddisfare il nostro lettore. Se egli desidera informazioni più dettagliate può richiedere all'Amministrazione federale degli stampati, Berna, il testo completo della « Legge federale su le banche e casse di risparmio ».

versi rendevano i mercati, soprattutto quello della carne, campo adatto per ogni speculazione. Gli agricoltori furono costretti a farsi concorrenza e ne subirono le conseguenze. Passarono diversi anni in questa situazione e finalmente nel 1929 l'Associazione agricola svedese, che a quell'epoca era l'organismo centrale dell'agricoltura, dopo una campagna di propaganda svolta in ogni villaggio riuscì a riconciliare i contadini all'idea della cooperazione. Essa mise fine ad un'inutile concorrenza interna e regolarizzò la vendita dei prodotti secondo il sistema dell'interesse per i cooperatori. Così nel periodo 1930-1931 furono messe in funzione una Associazione di latterie, una Federazione di macelli, una per il commercio delle uova, una per le foreste ed infine un'Organizzazione nazionale per il credito agricolo.

Notizie dall'estero

ITALIA

« *L'espansione delle Casse rurali consolida l'economia italiana* » : con questo vistoso titolo su tre colonne il *Corriere della Sera*, il noto quotidiano milanese, iniziava la cronaca del convegno nazionale delle Casse rurali italiane, tenutosi a Roma il 26 marzo scorso alla presenza di parecchie alte personalità della vicina Repubblica.

Un importante discorso è stato tenuto ai partecipanti al congresso dal direttore generale della Banca d'Italia, dott. Menichella, il quale ha tra l'altro affermato che potrebbe sembrare anacronistico intrattenersi su piccole cifre (delle Casse rurali) mentre il giorno precedente era stato firmato in Campidoglio un atto che prevede, tra l'altro la costituzione della Banca degli investimenti europei, cioè di un grande istituto con un miliardo di dollari di capitale ; ma invece nulla è da trascurare. Senza le piccole cifre non si potrebbero costituire le banche a carattere internazionale, e ciò perchè il credito si basa sull'elemento fiducia e sulla convinzione del risparmio. Per poter arrivare alle grosse costruzioni della modernità, della tecnica, della finanza di oggi, occorre avere una piramide con la base più larga possibile.

Il Dott. Menichella ha quindi incitato i convenuti a non arrestarsi nel conquistare ogni giorno un comune di più, una frazione di più, dichiarando che egli (il governatore della Banca nazionale italiana) vede con estremo favore la costituzione delle Casse rurali, specialmente quando si costituiscono sotto forma di una responsabilità illimitata dei soci.

Il sindaco di Roma, sen. Tupini, portava ai presenti il saluto della città. Il sottosegretario Natali, portando il saluto del presidente Segni, disse tra l'altro che le Casse rurali si impongono all'attenzione del Governo non solo per l'ammontare dei loro depositi, ma specialmente per la funzione squisitamente sociale che esse adempiono. Questo importante riconoscimento da parte del governo è stato confermato anche dal discorso del senatore Mott, che ha parlato in nome del ministro del Tesoro.

Le autorità italiane apprezzano le Casse rurali nel loro giusto valore e questo pub-

blico riconoscimento della loro importanza conferma ancora una volta la bontà degli scopi che le Casse rurali si prefiggono.

SVEZIA

Sin dai primi anni del 1900 gli agricoltori svedesi hanno imparato quanto sia conveniente il sistema delle cooperative, e le prime Casse agricole di credito furono fondate già nel 1915. Nei giorni della prima guerra mondiale l'idea cooperativistica era ormai accettata da tutti. Poi l'inflazione degli anni del dopoguerra ne fece traballare l'impianto dato che le cooperative erano state fondate con capitale anteguerra, e non erano quindi in grado di sostenere l'urto della crisi. Molte cooperative fallirono e ciò determinò negli agricoltori una certa diffidenza.

Eppure proprio attraverso l'esperienza di questa crisi l'agricoltore svedese doveva accorgersi della bontà del sistema cooperativistico che criticava. I prezzi molto di-

I contadini svedesi sono sostenuti nella loro necessità dall'organizzazione delle Casse rurali di credito, che contano già 150 mila aderenti ripartiti in 600 Casse rurali, che fanno capo a 11 centrali. Alla fine del 1953 il deposito degli agricoltori aveva raggiunto i 620 milioni di corone, pari a circa 500 milioni di franchi svizzeri. Lo scopo di queste Casse rurali è quello soprattutto di sviluppare l'agricoltura con i necessari crediti.

Sostenuto ed incoraggiato da questa rete di formidabili organizzazioni indipendenti il contadino svedese ha raggiunto una posizione di gran lunga migliore di quella del resto della classe agricola mondiale.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un nostro associato ci chiede un prestito di costruzione per l'ammontare di 35 000 franchi. Il preventivo dell'opera, almeno quello presentatoci, porta un totale di 50 000 franchi. Ora vorremmo sapere :

- può bastare l'offerta garanzia della costruzione stessa ?
- i diritti di prima ipoteca sono per legge a favore della Cassa rurale o della Impresa costruttrice ?

R. — Siccome è raro il caso di trovare dei preventivi non « gonfiati » è bene che la direzione abbia ad esaminare in modo approfondito (giovandosi eventualmente dell'ausilio di un tecnico) i piani di costruzione e relativo preventivo. Stabilito così il costo dell'opera l'ipoteca, a mio avviso, non dovrebbe superare la percentuale del 60 %. Nel caso in cui la somma non bastasse si potrà richiedere una garanzia supplementare che potrebbe essere costituita da ipoteca su altri beni, da fidejussioni di persone

solvibili, da costituzione in pegno di titoli o di polizze di assicurazione sulla vita aventi un determinato valore di riscatto. Circa il secondo capoverso della domanda ripeto che tutti gli imprenditori (capomastro, falegname, pittore, fabbro, installatori, ecc.) hanno il diritto di chiedere, in garanzia del loro credito, l'iscrizione di una ipoteca legale, e ciò entro tre mesi dall'ultimazione dei loro singoli lavori. Questo vuol dire che l'ipoteca della Cassa rurale, anche se iscritta in primo rango, potrà essere preceduta dalle ipoteche legali, benchè iscritte successivamente. Ed è bene si sappia una cosa importantissima : la rinuncia scritta di qualsiasi imprenditore al diritto dell'iscrizione della ipoteca legale è nulla e non ha alcuna forza giuridica.

Ecco perchè si deve sapere con una certa qual precisione il costo dell'opera, affinchè la Cassa controlli che i mezzi propri vengano sbersati prima di por mano ai mezzi forniti dalla Cassa rurale.

Come effettuare questo controllo? In due modi: o facendo depositare i soldi (cioè il 40% rimanente) presso la Cassa, la quale provvederà direttamente al pagamento degli acconti, oppure chiedendo al cliente la produzione di documenti comprovanti i pagamenti effettuati.

Prendendo queste precauzioni si eviteranno tanti rischi.

* * *

D. — Ho chiesto alla Cassa rurale del mio paese un prestito di 2 000 franchi offrendo in garanzia due mucche. Sono socio fondatore e non ho mai, prima d'ora, mandato nulla. Mi è stato risposto che non possono effettuare il prestito perchè non hanno la concessione. Sarebbero disposti invece all'operazione ma io dovrei portare la garanzia di una persona solvibile. È possibile che la Cassa non possa fare l'operazione da me chiesta?

Io volevo evitare di ricorrere a terzi.

R. — Non tutte le Casse rurali hanno chiesto ed ottenuto dal lod. Consiglio di Stato la concessione di effettuare prestiti sul bestiame. Anzi la maggior parte delle Casse non concede prestiti di simile natura. Da informazioni assunte ho appreso che la Cassa alla quale ella appartiene non è al beneficio della concessione. Di conseguenza l'operazione, come da lei prospettata, non può essere fatta. Il suggerimento datole dai dirigenti è quindi logico.

Avv. Emilio Induni.

Le banche e l'equilibrio monetario

(continuazione)

Nel 1947 delle due condizioni in precedenza ricordate se ne verificava una sola in Italia; la Banca centrale si asteneva dal

creare nuovo potere di acquisto per le vie delle operazioni normali, ma la Tesoreria era in gravissimo deficit ed attingeva all'istituto di emissione. Nell'esercizio 1946-47 i pagamenti dello Stato furono quasi doppi degli incassi, senza contare la forte accumulazione di spese stanziata e non pagate. Maggiori entrate fiscali non era possibile conseguire nonostante ogni buona volontà da parte degli uffici finanziari che la guerra aveva disorganizzato e ai quali l'inflazione di giorno in giorno aveva tolto di mano, con le variazioni del valore del metro monetario e col rapido mutare delle fortune private, la base stessa su cui fondava la loro azione di accertamento dei redditi.

Infine, se anche non fosse esistita la causa di incessante alimentazione del processo inflazionistico determinata dal ricorso che, nonostante il buon esito di alcuni prestiti pubblici emessi sul mercato, la Tesoreria faceva alla Banca centrale per fronteggiare il deficit, l'attesa passiva dell'avvento di quell'equilibrio, cui sopra si è accennato, tra volume di disponibilità monetarie e livello dei prezzi era sconsigliata dall'assoluta impossibilità di prevedere quando l'equilibrio stesso si sarebbe verificato e a qual livello dei prezzi si sarebbe costituito, oltreché dalla rapida tendenza ad esaurirsi delle riserve valutarie. Le sofferenze che il moto inflazionistico infliggeva alla popolazione si sarebbero certamente accresciute col decorso di un ulteriore periodo di attesa e forse avrebbero potuto provocare moti sociali violenti e non comprimibili.

All'azione governativa di emissione di prestiti, di riorganizzazione del sistema fiscale, di contenimento delle spese, doveva dunque necessariamente accompagnarsi un'azione risoluta di sterilizzazione di una parte importante della liquidità bancaria, quale fu quella che si spiegò nell'estate del 1947 col riordinamento del sistema delle

riserve obbligatorie e con la decisa e inflessibile applicazione delle nuove regole introdotte in quel sistema.

Quella esperienza italiana è prova che, in certe condizioni, le raccomandazioni anche energiche dal parte della Banca centrale alle banche commerciali sono insufficienti allo scopo.

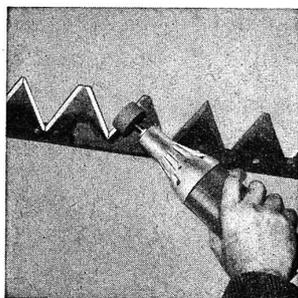
Fin dal gennaio 1947 la Banca centrale aveva infatti vivamente ammonito le banche commerciali a frenare la loro azione erogatrice di credito; ma, probabilmente a cagione delle dimensioni raggiunte dal fenomeno, e per il plausibile motivo che nessuna banca vuole assumere iniziative molto appariscenti di freno alla propria erogazione di credito se non può dire che analoga condotta stanno osservando le altre banche, sicché sia evitato il pericolo di essere considerata finanziariamente meno potente delle concorrenti, queste esortazioni della Banca centrale rimasero senza efficacia.

(continua.)

(Suite de la page 75.)

Le mouvement général atteint la somme de un million 257 354 fr. 08 en 1759 opérations. Le bénéfice réalisé se monte à 6 388 fr. 80 qui, versé aux réserves, porte celles-ci au montant de 54 775 fr. 09. Ce beau résultat permet au caissier d'annoncer de substantiels avantages qui seront bonifiés tant aux débiteurs qu'aux créanciers, prouvant par là que plus la population de nos deux villages traite ses affaires financières à la banque locale, plus les avantages sont importants pour tous les bénéficiaires. M. le curé Maxime Cattin est nommé par acclamation président du Conseil de surveillance et nous sommes certains qu'il saura suivre au mieux les traces de son regretté prédécesseur. Une agréable surprise était réservée à M. Paul Gigon-Roy, président du Comité de direction, et à M. Adolphe Voisard, secrétaire du même comité, tous deux membres des comités depuis la fondation de la Caisse. L'Union suisse de Saint-Gall avait fait parvenir à leur intention deux magnifiques plateaux dédiés et accompagnés de chaleureuses félicitations.

Cette belle assemblée est le plus sûr garant de la confiance toujours plus grande dont jouit notre belle institution.



Agriculteurs !

Connaissez-vous l'appareil à aiguiser

UNIVERSAL

qui fait ses preuves dans des milliers de cas depuis plusieurs années ?

Nous avons pour chaque entreprise un modèle qui convient, soit

l'appareil à aiguiser UNIVERSAL type II à Fr. 158.—

ou le modèle combiné

l'appareil à aiguiser et à percer UNIVERSAL type I à Fr. 198.—

Demandez tout de suite le prospectus ou une démonstration sans engagement en utilisant le BON ci-dessous. Veillez à la marque UNIVERSAL, car UNIVERSAL garantit la qualité.

HEINIGER S. A. • HERZOGENBUCHSEE (BE) • Tél. (063) 5 15 34

A découper et à envoyer dans une enveloppe ouverte, affranchie de 5 ct.

Veillez m'envoyer gratuitement le prospectus des appareils à aiguiser UNIVERSAL. Je désire une démonstration sans engagement de l'appareil à aiguiser UNIVERSAL. (Biffer ce qui ne convient pas.)

Nom :

Adresse :

Vin rouge 1^{re} qualité

Nostrano, de mon
pressoir Le l. Fr. 1.50
Montagne Fr. 1.30
Barbera Fr. 1.70
Valpolicella Fr. 1.75
Chianti extra Fr. 1.85

Départ Locarno, à partir de 30 litres. Echantillon gratuit. Demandez prix courant.

Expédition de Fruits
Muralto, Tessin, case postale 60, tél. (093) 71044



Roues de brouettes en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

La Suisse raiffeiseniste à fin 1956

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1956

1024 Caisses Raiffeisen

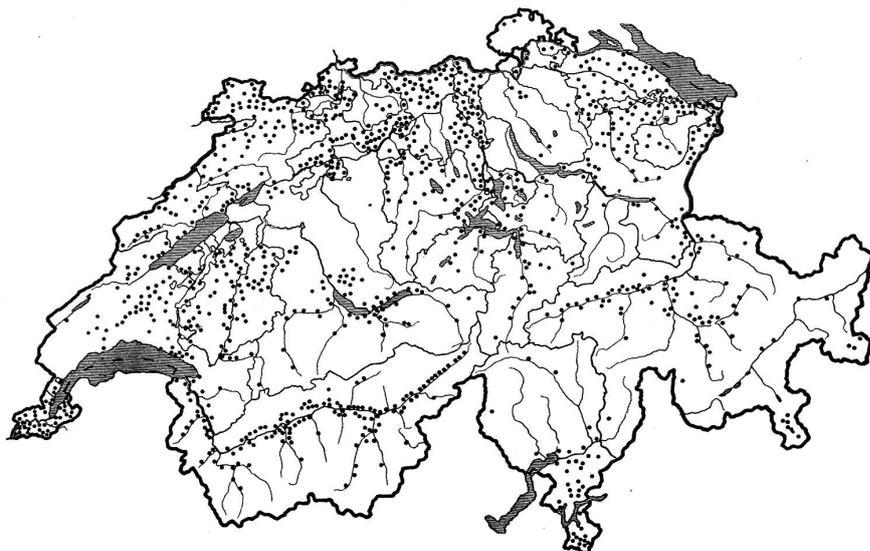
dont

323 en Suisse romande

611 en Suisse alémanique

49 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.
Appenzell R.-E.	3	512	1 654	3 714 024.48	187 882.66	4 914 282.29	7 783 774.06
Appenzell R.-I.	3	240	1 481	3 253 641.17	117 779.77	3 655 285.99	6 132 272.50
Argovie	96	12 663	63 682	120 003 295.86	8 370 867.23	179 657 056.67	301 356 706.23
Bâle-Campagne	14	2 822	10 402	19 880 272.49	1 369 364.44	32 832 023.25	77 177 871.19
Berne	138	12 247	43 218	87 786 736.24	4 186 837.48	117 393 517.45	185 900 951.39
Fribourg	71	7 259	36 818	64 252 993.55	4 413 938.33	93 344 410.46	158 843 358.93
Genève	35	2 218	5 878	12 942 163.11	958 084.31	25 454 289.16	67 554 946.89
Glaris	1	158	763	1 772 111.55	60 563.85	1 967 824.50	2 083 107.06
Grisons	84	5 791	19 127	25 502 067.55	1 870 978.88	55 527 791.06	117 209 973.69
Lucerne	44	5 002	31 761	44 195 627.98	2 543 961.35	63 194 008.07	205 981 273.01
Neuchâtel	30	2 448	9 317	16 605 138.99	777 989.28	24 716 717.48	45 622 823.34
Nidwald	5	504	4 172	6 072 270.06	350 047.42	7 039 664.18	11 157 611.93
Obwald	4	477	2 325	4 169 146.63	226 606.94	6 280 254.67	12 290 148.69
Saint-Gall	82	15 900	92 634	186 497 958.47	15 031 874.40	299 332 664.55	806 492 059.95
Schaffhouse	3	384	1 909	3 590 045.71	267 848.24	5 984 324.83	6 368 648.16
Schwyz	14	2 337	14 014	20 583 547.99	1 151 520.86	28 360 331.46	55 032 818.56
Soleure	71	10 360	54 684	108 229 088.13	7 383 208.52	158 961 268.92	250 611 330.74
Tessin	43	2 288	847	2 214 019.25	233 434.77	16 248 443.86	31 660 154.02
Thurgovie	46	6 702	30 834	69 550 800.82	7 139 184.03	149 368 993.52	385 165 546.05
Uri	17	1 493	6 655	10 475 752.31	515 367.19	14 109 483.49	21 699 810.16
Valais	124	13 693	35 855	68 010 683.44	4 523 087.66	111 158 532.06	185 817 176.55
Vaud	74	6 470	21 200	41 607 242.31	3 596 591.54	66 428 874.02	136 209 054.25
Zoug	12	1 463	6 109	10 991 804.06	414 407.18	15 854 501.89	49 115 065.52
Zurich	10	756	3 499	6 372 362.05	558 437.50	12 772 008.26	27 165 967.21
1956	1 024	114 187	498 838	938 272 794.20	66 249 863.83	1 494 556 552.09	3 154 432 486.08
1955	1 007	111 040	482 306	879 242 069.76	61 414 426.88	1 386 310 647.88	2 991 399 842.39
Augmentation en 1956	17	3 147	16 532	59 030 724.44	4 835 436.95	108 245 904.21	163 032 643.69